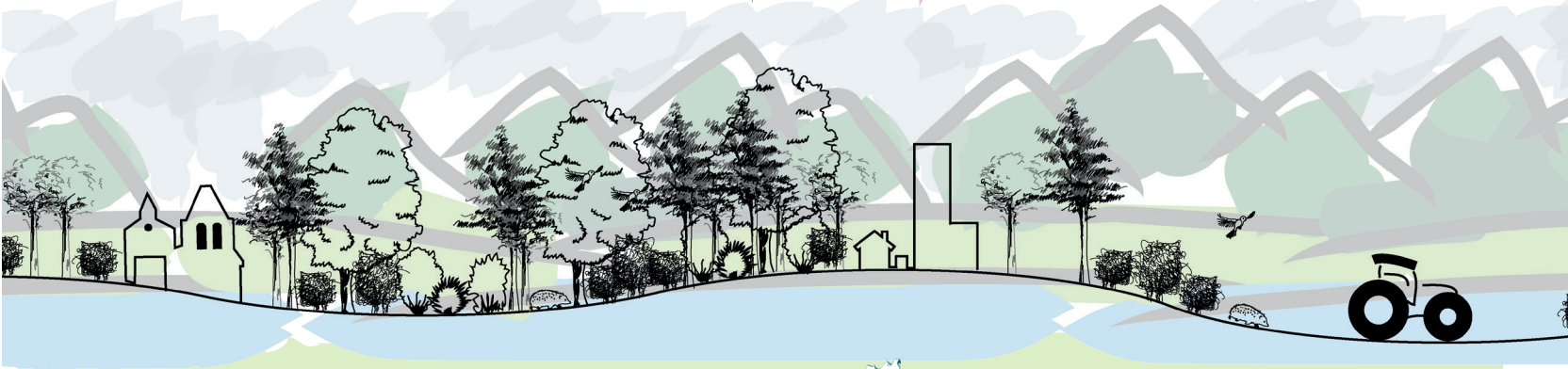




GUIDE DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE EN HAUTE-GARONNE




PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ensemble,
agir pour
l'avenir




an
ct



Les élus font émerger, et réalisent au quotidien, des projets mobilisant un vaste panel de compétences, d'expertises, de financements. Ce travail est souvent long, parfois complexe, et requiert un haut niveau de technicité aux différentes étapes de la vie d'un projet : maîtrise des procédures réglementaires, connaissances techniques pointues, coordination des dispositifs de financement, mobilisation du public.

L'ingénierie locale est un vivier riche et diversifié, portée par une pluralité d'acteurs, publics ou privés. Cependant la multiplicité des dispositifs et les échéances souvent rapides qui les rythment impactent leur lisibilité, et, par voie de conséquence, les capacités des élus à y faire appel.

Créée par la loi du 22 juillet 2019 et mise en place le 1er janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a émergé comme un nouveau partenaire des collectivités territoriales en matière d'ingénierie publique. Elle est venue enrichir l'offre de l'État au niveau local, d'une part en proposant de nouveaux modes d'intervention pour faire aboutir des projets (marchés à bons de commande, ateliers « Flash », ateliers des territoires...), d'autre part en facilitant la coordination des acteurs étatiques de l'ingénierie locale. L'ANCT assure, selon un principe de subsidiarité et d'intervention au plus près du territoire, un accompagnement dans la conception et la réalisation des projets des collectivités et la facilitation de l'accès aux ressources d'ingénierie publique, afin de faire face aux transitions, notamment écologique, numérique, et démographique.

L'ingénierie publique locale, qu'elle soit portée par l'ANCT, ses partenaires, les collectivités territoriales ou les autres acteurs locaux (chambres consulaires, établissements publics locaux), a pour but de répondre à vos besoins d'accompagnement. Le présent guide se veut une entrée de premier niveau au sein de cette sphère, en rassemblant, sans viser l'exhaustivité, les principaux acteurs publics au service des besoins des territoires. La lecture de ce guide facilite la recherche d'appui en ingénierie à travers trois prismes : thématique, par stade de projet, ou par entité.

La version numérique de ce guide pourra intégrer au fil du temps de nouveaux acteurs.

Au-delà d'une meilleure appréhension de la sphère d'ingénierie publique locale, ce guide présente une vision transversale de l'offre existante, permettant de piloter une stratégie de coordination et de mise en synergie des interventions au bénéfice des projets locaux.

Pierre-André Durand,
Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne

GUIDE DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE EN HAUTE-GARONNE



SOMMAIRE

- **L'INGÉNIERIE** c'est quoi ? Pourquoi un «**GUIDE DE L'INGÉNIERIE**» dans le département ? **p.1**
- Qu'est-ce que la plateforme «**AIDES - TERRITOIRES**» ? **p.2**
- Comment fonctionne le «**GUIDE DE L'INGÉNIERIE**» en Haute-Garonne?
Une offre de services qui «**TOURNE**» autour de 9 thématiques, **p.3**
Pour chaque thématique, «**VOS BESOINS**» **p.4**
«**LES ACTEURS**» qui peuvent vous accompagner à chaque étape de votre projet **p.5**
«**LE FONCTIONNEMENT**» de ce guide **p.6**
- La liste «**DES ACTEURS**» par ordre alphabétique **p.7**
- Le «**CV**» de chaque acteur **p.8**
- **QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS ...** **p.38**
- «**VOS NOTES**» **p.39**



L'INGÉNIERIE, C'EST QUOI ?

En l'absence de définition juridique, l'ingénierie territoriale peut être définie comme **l'ensemble des moyens, outils, expertises et compétences dont ont besoin les collectivités locales pour faire émerger et mener à bien des projets sur leur territoire.**

L'ingénierie peut être publique, ou privée (champ concurrentiel).

Le présent guide, conçu à destination des élus, cible l'ingénierie publique, mise à disposition dans le département de la Haute-Garonne par les acteurs publics : État, collectivités locales, acteurs publics locaux (chambres consulaires, etc.).

Il **appréhende la notion d'ingénierie dans une acception large** incluant l'ingénierie technique (prospective et observation, conseil en amont, réalisation d'études, assistance à maîtrise d'ouvrage), l'ingénierie réglementaire et juridique (identification et articulation des procédures réglementaires, expertise juridique), l'ingénierie financière (recherche de financements, octroi de subventions, réalisation d'un plan de financement), et l'ingénierie d'accompagnement de projet (développement d'un mode projet, techniques de concertation).

POURQUOI UN «GUIDE DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE» DANS LE DÉPARTEMENT ?

L'offre d'ingénierie publique est aujourd'hui abondante, portée par une diversité d'acteurs publics au niveau local. **Sa multiplicité fait sa richesse, mais impacte sa lisibilité, et donc sa mobilisation par les collectivités concernées.**

Le présent guide vise à permettre une **meilleure connaissance et appropriation par les élus de l'offre d'ingénierie existante.** Au-delà de ce livrable, il participe à **l'élaboration d'une vision transversale de l'offre d'ingénierie**, qui requiert une stratégie de coordination des interventions en complémentarité des différents acteurs.

Ce guide, qui n'a pas une visée exhaustive, se fonde sur une **approche pragmatique et opérationnelle**, en intégrant l'identification des besoins en ingénierie par acteur, par thématique et par stade de maturité des projets. Il est pensé en complémentarité avec les plateformes existantes, de type « Aides-Territoires » ou les plateformes propres à chaque partenaire, afin de fournir un premier niveau d'informations aux élus qui pourront ensuite se tourner vers les acteurs compétents afin d'affiner leurs besoins.



QU'EST-CE-QUE LA PLATEFORME



Aides-territoires est une plateforme numérique, portée par le ministère de la transition écologique, le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Lancée en janvier 2018, elle a mis à disposition du public une plateforme pour faciliter la recherche d'aides des collectivités territoriales.

Elle permet aux acteurs locaux (collectivités, associations, établissements publics, agriculteurs, entreprises) d'**accéder plus facilement au panel d'aides financières et en ingénierie proposées par les porteurs d'aides publics ou privés** (ministères, opérateurs de l'État, associations, fondations, collectivités, parcs naturels régionaux, agences locales d'ingénierie, etc.), et d'**identifier de façon optimisée l'outil le plus efficace afin de répondre à un besoin**.

Elle centralise à travers un moteur de recherche les aides disponibles, gratuites ou payantes, applicables à différents stades de développement d'un projet et intervenant sur différentes thématiques :

- Culture et identité collective / patrimoine / sports,
- Développement économique / production et consommation,
- Eau et milieux aquatiques,
- Énergies / Déchets,
- Fonctions support,
- Mobilité / transports,
- Nature / environnement,
- Solidarités / lien social,
- Urbanisme / logement / aménagement.

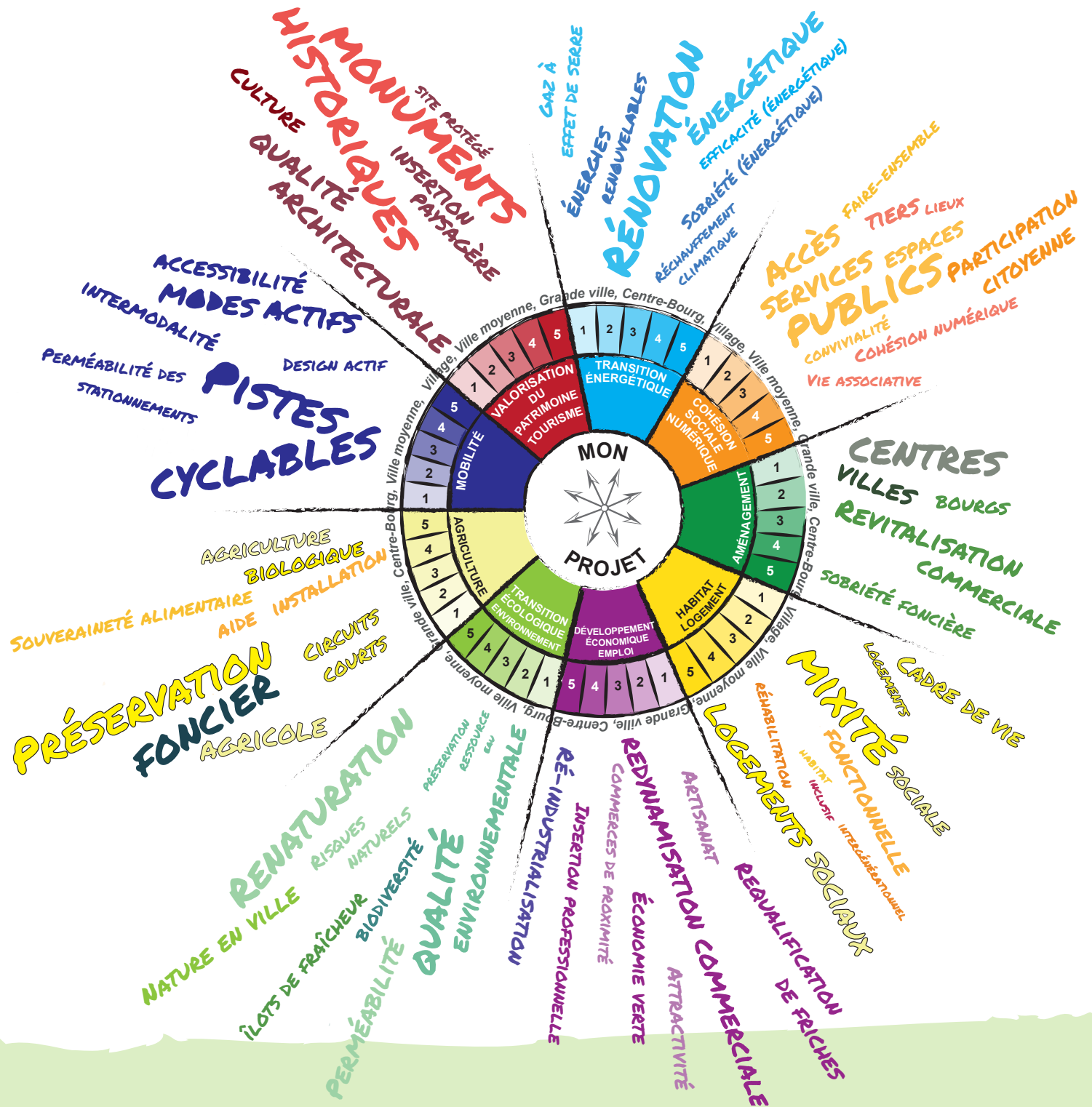
La plateforme propose par ailleurs différents outils comme une cartographie des porteurs d'aides et de projets subventionnés ou un recensement de l'ensemble des programmes d'appui disponibles.

Pour plus d'informations : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/w>



COMMENT FONCTIONNE LE GUIDE DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE EN HAUTE-GARONNE ?

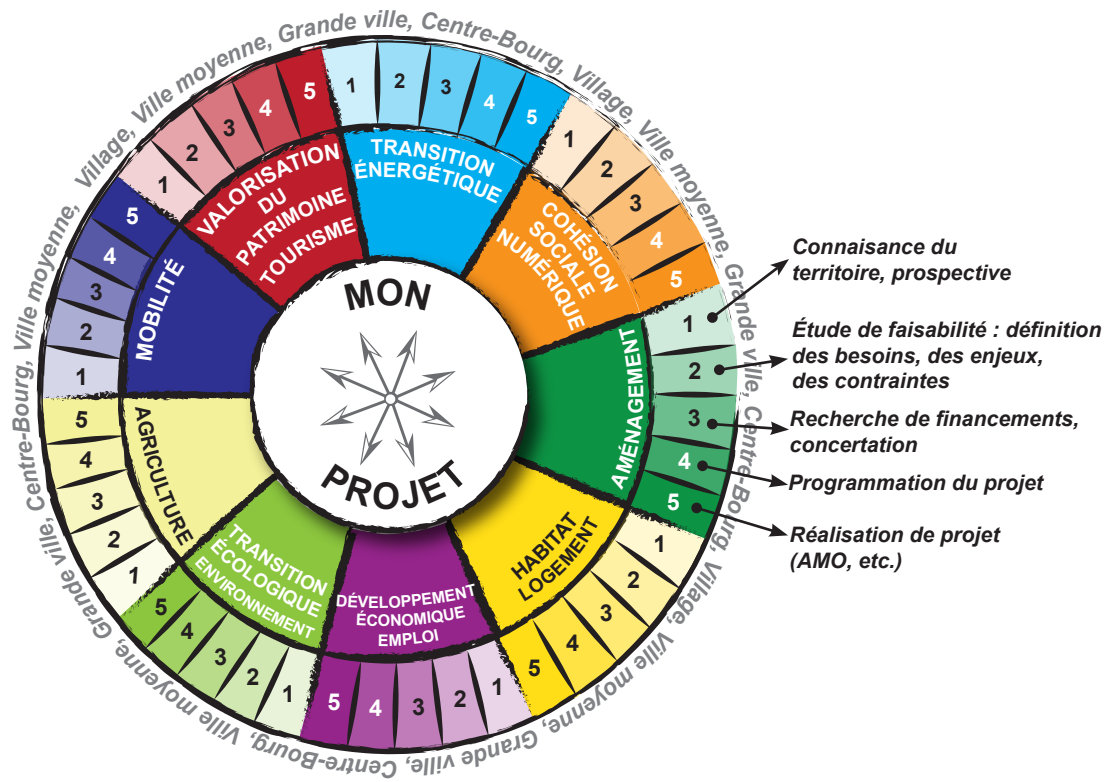
L'offre de services qui vous est proposée «TOURNE» autour de 9 thématiques identifiées





COMMENT FONCTIONNE LE GUIDE DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE EN HAUTE-GARONNE ?

Pour chaque thématique, de quoi avez-vous «BESOIN» ?



Faut-il adapter le projet?

Notre intention peut-elle se transformer en projet?

Connaissance du territoire
Prospective

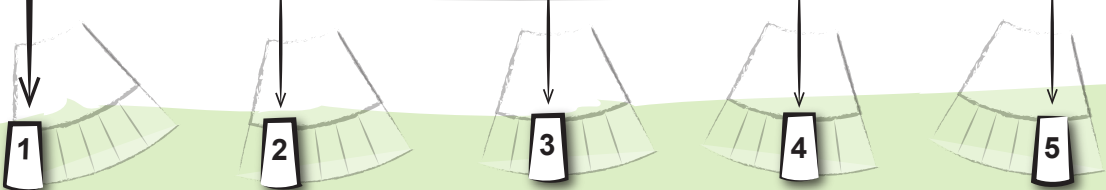
Étude de faisabilité :
Définition des besoins, des enjeux, des contraintes,

Recherche de financements, concertation

Programmation du projet

Réalisation de projet (AMO, etc)

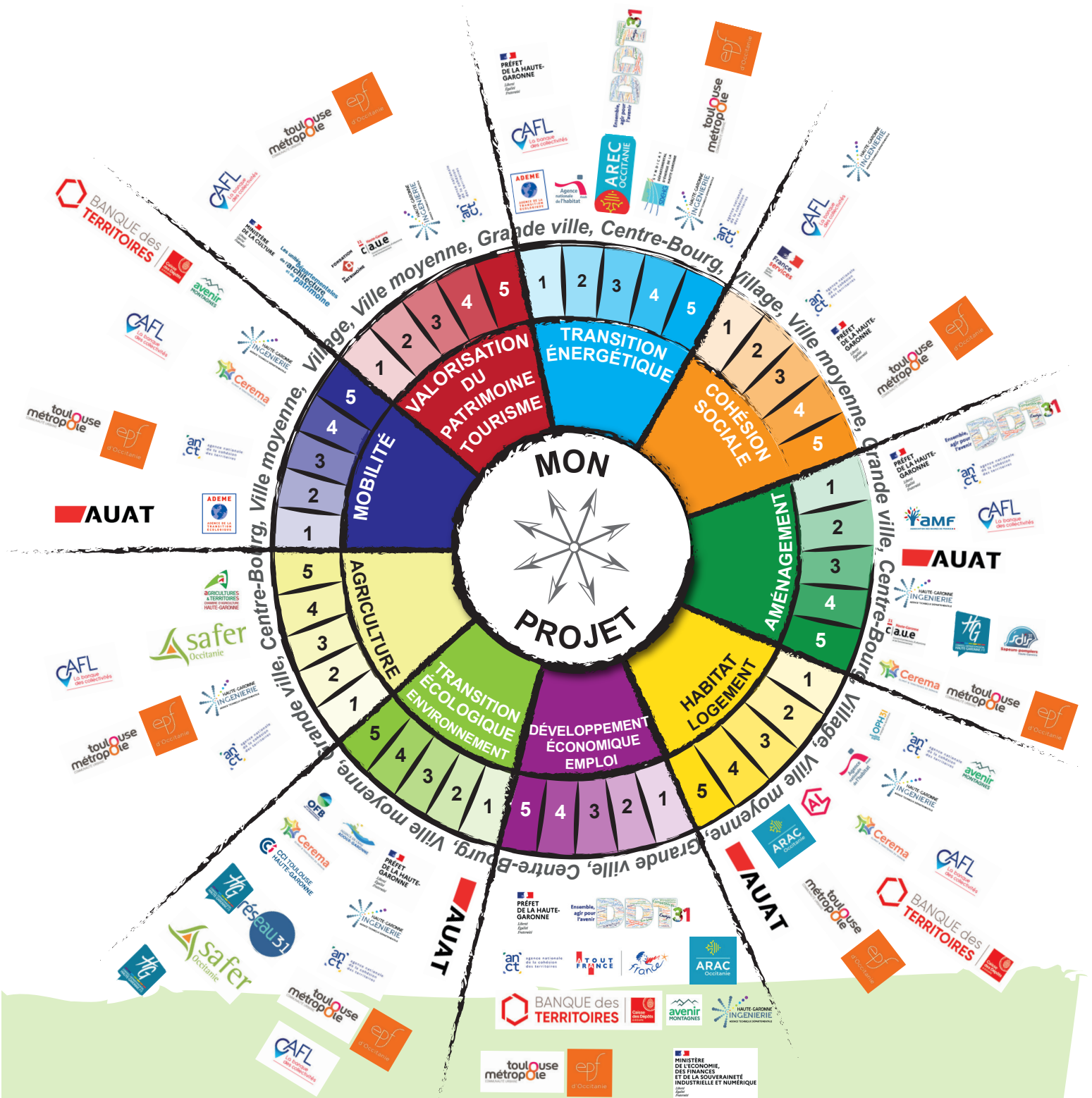
➔ LIVRAISON





COMMENT FONCTIONNE LE GUIDE DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE EN HAUTE-GARONNE ?

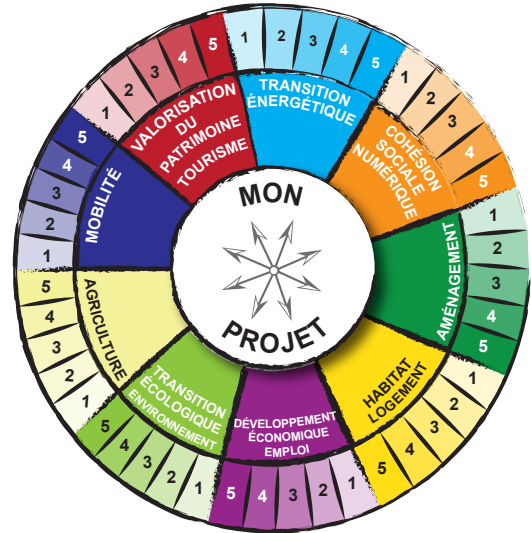
Quels sont «LES ACTEURS» qui peuvent vous accompagner à chaque étape de votre projet ?





EN RÉSUMÉ,
COMMENT FONCTIONNE CE GUIDE?

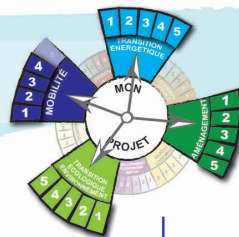
DES ACTEURS,
9 THÉMATIQUES,



UNE FICHE RÉDIGÉE SOUS FORME DE
«CV» POUR CHAQUE ACTEUR, PORTE
D'ENTRÉE UTILE POUR VOS PROJETS



AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE



UNE THÉMATIQUE,
5 ÉTAPES



Intervention de
l'acteur
ciblée sur chaque
fiche :
à compléter



L'Agence de la transition écologique, l'ADEME, est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'ADEME est mobilisée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources naturelles.

ADEME – Antenne régionale Occitanie
97 rue Saint-Roch
CS 81730 – 31017
TOULOUSE Cedex 4

05 62 24 35 36

Référent départemental pour la Haute-Garonne : Jérôme LLOBET

05 62 24 00 30 / 06 89 61 49 97

jerome.llobet@ademe.fr

Site internet : <https://www.ademe.fr>

Dispositifs de financement pour les collectivités locales : <https://agoradestransition.ademe.fr/collectivites/territoire-engage-trans-ecologique/financer>



DOMAINES D'INTERVENTION

L'ADEME intervient dans de multiples domaines et en particulier :

- Énergies renouvelables thermiques (géothermie, biomasse, solaire thermique, réseaux de chaleur, méthanisation),
- Économie circulaire (biodéchets, réemploi, tri et recyclage, etc.),
- Aménagement : réhabilitation de friches,
- Mobilités durable et qualité de l'air,
- Adaptation au changement climatique et îlots de chaleur urbains.

BÉNÉFICIAIRES

Région, département, syndicats mixtes, EPCI, communes, chambres consulaires, entreprises, associations, chercheurs



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Ingénierie technique (conseil), ingénierie financière (octroi de subventions), formation. L'ADEME met à disposition un ensemble de dispositifs d'accompagnement pour les collectivités locales (<https://bibliothec.ademe.fr/institutionnel/0946-offre-ademe-en-occitanie-dispositifs-d-accompagnements-pour-les-collectivites.html>), propose des formations gratuites pour les élus et les agents pour anticiper, dynamiser, piloter et évaluer une politique de transition écologique territoriale (<https://formations.ademe.fr/accueil.html>), et met en ligne une librairie pour trouver des informations, des retours d'expériences, des expertises sur la transition écologique (<https://bibliothec.ademe.fr>).



MODALITÉS D'INTERVENTION

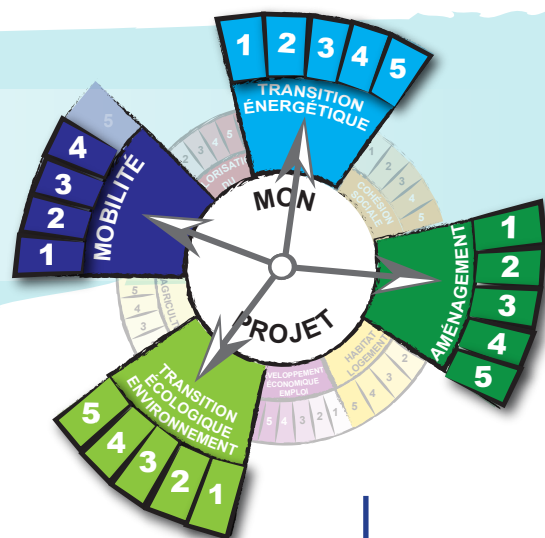
Périmètre d'intervention : ensemble du département. Gratuité des conseils techniques.





LISTE DES ACTEURS

• l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise Énergétique (ADEME)	p.8
• l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	p.9
• l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (Eau, Grand SUD-OUEST)	p.10
• l'Agence France Locale (AFL)	p.11
• l'Agence Nationale de l'HAbitat (ANAH)	p.12
• l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)	p.13
• l'Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction (ARAC)	p.14
• l'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat (AREC)	p.15
• l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse (AUAT)	p.16
• La Banque Des Territoires	p.17
• La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne (CA31)	p.18
• La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Garonne (CCI)	p.19
• La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)	p.20
• Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne (CAUE)	p.21
• Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)	p.22
• Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne (DDT 31)	p.23
• Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)	p.24
• Établissement Public Foncier Local (EPFL)	p.25
• Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO)	p.26
• Haute-Garonne - Plateforme d'Appuis aux Territoires	p.27
• Haute-Garonne Environnement (HGE)	p.28
• Haute-Garonne Ingénierie (HGI)	p.29
• Office Français de la Biodiversité (OFB)	p.30
• Préfecture de la Haute-Garonne, sous-préfectures d'arrondissement de Muret et de Saint-Gaudens	p.31
• Région Occitanie	p.32
• Réseau31	p.33
• Service Départemental d'Incendie et de Secours	p.34
• Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer)	p.35
• Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG)	p.36
• Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	p.37
• Quelques exemples de projets ...	p.38



L'Agence de la transition écologique, l'ADEME, est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)

placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'ADEME est mobilisée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources naturelles.



ADEME – Antenne régionale Occitanie
97 rue Saint-Roch
CS 87730 – 31077
TOULOUSE Cedex 4



05 62 24 35 36

Référent départemental pour la Haute-Garonne : Jérôme LLOBET



05 62 24 00 30 / 06 89 61 49 97



jerome.llobet@ademe.fr



Site internet : <https://www.ademe.fr/>

Dispositifs de financement

pour les collectivités locales:
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/territoire-engage-transition-ecologique/financer>



DOMAINES D'INTERVENTION

L'ADEME intervient dans de multiples domaines et en particulier:

- Énergies renouvelables thermiques (géothermie, biomasse, solaire thermique, réseaux de chaleur, méthanisation),
- Économie circulaire (biodéchets, réemploi, tri et recyclage, etc.),
- Aménagement : réhabilitation de friches,
- Mobilités durables et qualité de l'air,
- Adaptation au changement climatique et îlots de chaleur urbains.

BÉNÉFICIAIRES

Région, département, syndicats mixtes, EPCI, communes, chambres consulaires, entreprises, associations, chercheurs



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Ingénierie technique (conseil), ingénierie financière (octroi de subventions), formation.

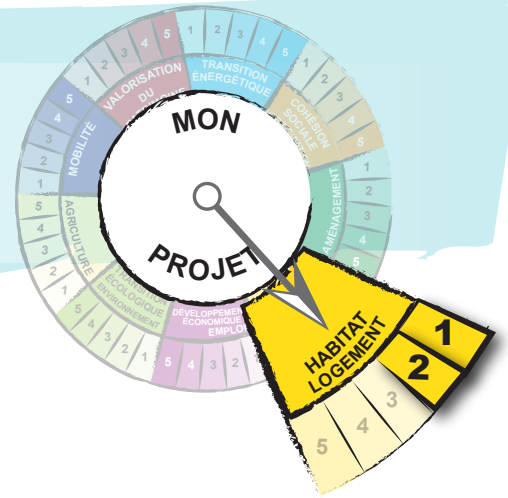
L'ADEME met à disposition un ensemble de dispositifs d'accompagnement pour les collectivités locales (<https://bibliothèque.ademe.fr/institutionnel/6946-l-offre-ademe-en-occitanie-dispositifs-d-accompagnements-pour-les-collectivites.html>), propose des formations gratuites pour les élus et les agents pour anticiper, dynamiser, piloter et évaluer une politique de transition écologique territoriale (<https://formations.ademe.fr/accueil.html>), et met en ligne une bibliothèque pour trouver des informations, des retours d'expériences, des expertises sur la transition écologique (<https://bibliothèque.ademe.fr/>).



MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre d'intervention: ensemble du département.
Gratuité des conseils techniques.





L'Agence Départementale D'Information sur le Logement de la Haute-Garonne est une association qui apporte une information gratuite, complète, neutre et personnalisée sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales en lien avec le logement.

4 rue Furgole
31 000 Toulouse

05 61 22 46 22

info@adil31.org

Site internet :
<https://www.adil31.org/>



DOMAINES D'INTERVENTION

- Conseil juridique gratuit pour les particuliers sur toutes thématiques liées au logement : rapports locatifs, accession/vente, copropriété, amélioration de l'habitat, fiscalité liée au logement,
- Appui juridique renforcé dans le cadre d'une procédure d'expulsion locative ou d'habitat dégradé,
- Information grand public et experte dans le domaine juridique lié au logement (dépliants, revues d'actualité juridique, réunions d'information),
- 15 lieux de permanence en Haute-Garonne (sous condition d'adhésion de la collectivité),
- Appui aux collectivités sur des questions liées à l'habitat (formations juridiques, études, accompagnements spécifiques comme sur le permis de louer, la gestion des logements communaux...).

BÉNÉFICIAIRES

Particuliers (gratuitement), collectivités territoriales (communes, EPCI, conseil départemental), CAF, bailleurs sociaux, associations, professionnels de l'immobilier.



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Ingénierie juridique et technique (études).



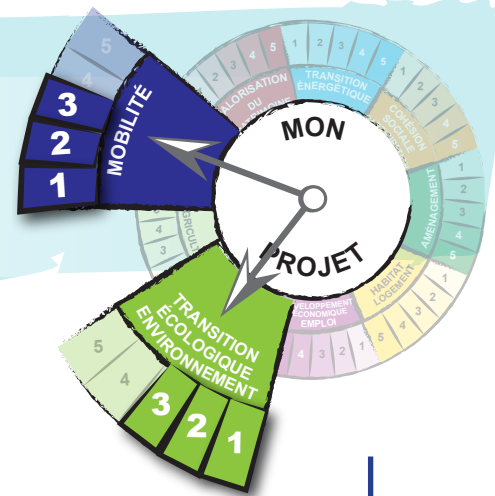
MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre d'intervention: tout le département.

Modalités financières :

- Particuliers : gratuité,
- Collectivités territoriales : sous condition d'adhésion (tarif d'adhésion variable selon la taille de la collectivité).





L'agence de l'eau Adour-Garonne développe une politique transversale, à toutes les échelles de territoires, afin de contribuer à ses deux grands objectifs :

- L'atteinte du bon état pour toutes les eaux du bassin Adour-Garonne,
- L'équilibre entre ressources disponibles et besoins en eau.

Ses axes d'action sont les suivants :

- S'adapter au changement climatique pour améliorer la résilience des milieux,
- Améliorer la qualité de l'eau (priorité à l'alimentation en eau potable),
- Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques,
- Assurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques,
- Placer l'eau au cœur de l'aménagement des territoires,
- Maîtriser la gestion quantitative des rivières, notamment en été,
- Gérer durablement les eaux souterraines.

Agence de l'eau Adour-Garonne
Délégation Garonne et rivières d'Occitanie
Unité territoriale de Toulouse
97, rue St Roch
CS 14407
31405 TOULOUSE CEDEX 4
05.61.43.26.80
contact@eau-adour-garonne.fr
fabrice.vaysse@eau-adour-garonne.fr

Les aides de l'agence :

Site internet :
<https://eau-grandsudouest.fr/politique-eau/programme-intervention/aides-agence-eau>



DOMAINES D'INTERVENTION

L'agence de l'eau intervient à différents titres :

- Adaptation au changement climatique pour améliorer la résilience des milieux,
- Réduction de l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques,
- Placer l'eau au cœur de l'aménagement des territoires.

Elle accompagne des projets ayant trait à :

- **La mobilité** : perméabilité des stationnements,
- **La transition écologique et l'environnement** : renaturation, développement de la nature en ville, création d'îlots de fraîcheur, préservation de la biodiversité, de la ressource en eau, perméabilité des sols, préservation de la qualité environnementale.

BÉNÉFICIAIRES

Toutes les collectivités locales : communes, EPCI sur tout le territoire de la Haute-Garonne



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Accompagnement technique et financier des projets



MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre d'intervention: ensemble du département.





L'Agence France Locale (AFL) est un établissement de crédit dédié au financement des investissements des collectivités locales. Sa mission est de faciliter la réalisation des projets des élus et des initiatives publiques. Elle intervient dans les domaines du prêt, du financement et de l'aide en ingénierie financière.

L'AFL est la seule banque publique de développement créée par les collectivités territoriales. Aujourd'hui, plus de 800 collectivités de toutes tailles et natures en sont les uniques actionnaires et les uniques bénéficiaires. L'AFL travaille notamment avec les communes rurales.

112 rue Garibaldi
CS 50345,
69455 Lyon, Cedex 06

Directeur Institutions & Territoires :
Philippe ROGIER

04 81 11 29 37

@ adhesion@afi-banque.fr

Site internet :
<https://www.agence-france-locale.fr/>



DOMAINES D'INTERVENTION

L'AFL intervient en matière de financement bancaire: gamme complète (prêts long terme, lignes de trésorerie, prêts relais, crédits avec phase de mobilisation) ; pas de seuil minimum d'emprunt; capacité à prêter à plus de 40 ans à taux fixe selon les conditions de marché. La collectivité doit devenir actionnaire de l'AFL pour permettre le déblocage des fonds.

L'accompagnement en ingénierie financière de l'AFL peut intervenir en trois étapes :

- 1. En amont des projets** : présentation de la situation financière de la collectivité et estimation de sa capacité d'emprunt supplémentaire et d'investissement.
- 2. Phase de réflexion des projets** : étude de la demande de financement de la collectivité et transmission le cas échéant d'un accord ferme de crédit. Le détail précis des coûts globaux du projet et des subventions n'est pas nécessaire à ce stade.
- 3. Pendant la réalisation des projets** : calibrage des différents prêts nécessaires à la collectivité (prêts relais, prêt moyen-long terme ...) et de l'utilisation éventuelle des excédents de la collectivité. Le déblocage des fonds ne peut se faire que si la collectivité est actionnaire de l'AFL. Le vote d'une délibération d'adhésion peut s'effectuer en parallèle d'une délibération d'emprunt.

BÉNÉFICIAIRES

L'AFL travaille avec l'ensemble des collectivités françaises, sans distinction de taille, de strate ou de position géographique. Que la collectivité soit actionnaire ou non de l'AFL elle peut se rapprocher des équipes de la banque afin d'échanger sur ses modalités de financement et d'accompagnement en ingénierie financière.



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Accompagnement en ingénierie financière : L'AFL accompagne et assiste les collectivités et leurs groupements de toute taille en ingénierie financière qu'elles soient membres ou en phase d'adhésion.



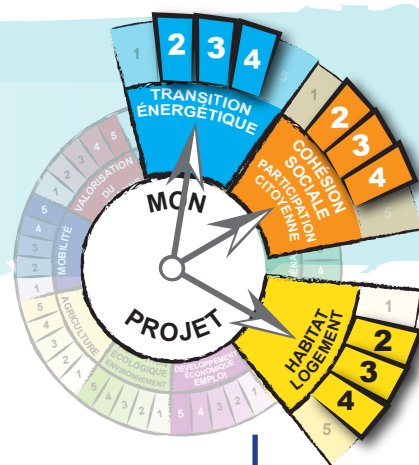
MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre : ensemble du département.

Pour finaliser un financement il faudra que la collectivité rejoigne l'AFL. Pour devenir actionnaire de l'AFL, une collectivité doit :

- Vérifier son éligibilité auprès des équipes de l'AFL,
- Demander le montant de son apport en capital qui sera établi à partir de deux données comptables (le stock de dette ou les recettes réelles de fonctionnement),
- Rejoindre formellement l'AFL en votant une délibération d'adhésion ainsi qu'en votant au budget les crédits nécessaires au règlement de l'apport en capital.





Créée en 1971, l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, devenue Agence nationale de l'habitat en 2006, a pour mission l'amélioration du parc existant de logements privés. A ce titre, elle accompagne les collectivités dans la conduite de leur politique de l'habitat (rénovation énergétique des logements, accompagnement de la perte d'autonomie et adaptation des logements pour les personnes âgées et handicapées, lutte contre l'habitat indigne et l'insalubrité, revitalisation de quartiers anciens), et finance des aides pour les propriétaires (bailleurs ou occupants) et locataires privés.

**ANAH – Délégation locale
Direction départementale
des territoires de la Haute-
Garonne
Service Logement
Construction Durables**

Jusqu'au 01/03/2025 :
Cité administrative
2 boulevard Armand-Duportal
BP 70001
31074 Toulouse Cedex 9

À compter du 01/03/2025 :
1, place Émile Blouin
31500 Toulouse

@ ddt-anah@haute-garonne.gouv.fr

<https://www.anah.gouv.fr>



DOMAINES D'INTERVENTION

L'agence nationale de l'habitat est le partenaire privilégié des collectivités territoriales pour les aider à déployer une stratégie d'intervention sur l'habitat privé. À chaque étape de la mise en place d'une politique locale de l'habitat sur le parc privé, elle apporte des réponses en termes d'accompagnement financier et méthodologique. Elle accompagne les collectivités à travers les délégataires des aides à la pierre, dans la définition, la mise en œuvre et le financement de leurs opérations programmées. Les aides à l'ingénierie portent sur :

1. Définir une stratégie d'intervention : L'agence peut apporter un financement en matière d'ingénierie pour les études nécessaires au repérage, à la définition d'une stratégie ou à la définition précise d'un dispositif d'intervention sur le parc privé. Et ce à tous les stades de réflexion :

- Lors de diagnostics et études préalables ou études d'évaluation,
- Lors des études pré-opérationnelles nécessaires à la mise en place des programmes (ces études permettent de préciser le contenu des opérations programmées en déclinant les objectifs et les moyens).

2. Mettre en œuvre son projet : Au cours de la phase opérationnelle, l'Anah aide les collectivités maîtres d'ouvrage à financer les prestations d'ingénierie permettant la mise en œuvre de l'opération programmée. Elle accompagne les propriétaires de logements dans le financement de leurs projets de travaux, avec des aides incitatives. Le financement de l'Agence porte sur :

- les missions de suivi-animation, de diagnostic, d'assistance technique, juridique et administrative,
- les missions d'accompagnement sanitaire et social, de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

3. Mobiliser un chef de projet : L'agence peut apporter un financement pour la mise en place d'un chef de projet en phase pré-opérationnelle et opérationnelle pour les opérations particulièrement complexes (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, plan de sauvegarde...)

BÉNÉFICIAIRES

EPCI, communes
Mais également à travers eux : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires, copropriétés



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Ingénierie technique et financière



MODALITÉS D'INTERVENTION


Périmètre : ensemble du département. A travers l'un des 4 délégataires à la pierre : Conseil Départemental, Muretain Agglomération, Toulouse Métropole, Sicoval.







L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) est un opérateur de l'État, créé par la loi du 22 juillet 2019 et mis en place le 1er janvier 2020. L'ANCT facilite l'accès des collectivités locales aux ressources nécessaires afin de réaliser leurs projets (« fabrique à projets »). Le préfet de la Haute-Garonne est le délégué territorial de l'ANCT dans le département. La directrice départementale des territoires, le sous-préfet de Muret et le sous-préfet de Saint-Gaudens sont les délégués territoriaux adjoints de l'ANCT, et points d'entrée de l'agence sur le territoire.

Direction départementale des territoires de la Haute-Garonne / Service Territorial



 **Jusqu'au 01/03/2025 :**
 Cité administrative
 2 boulevard Armand-Duportal
 BP 70001
 31074 Toulouse Cedex 9


 **À compter du 01/03/2025 :**
 1, place Émile Blouin
 31500 Toulouse

 05 81 97 73 00



 ddt-st@haute-garonne.gouv.fr


Sous-préfecture de Muret


 10, allées Niel
 BP 20212
 31605 MURET
 05 34 46 38 08

 Demandes DETR/DSIL, Fonds Vert :
pref-muret-dotations@haute-garonne.gouv.fr
 Demandes relatives à l'ANCT :
ddt-st@haute-garonne.gouv.fr

Sous-préfecture de Saint-Gaudens

 2 rue du Général-Leclerc
 31800 Saint-Gaudens
 05 61 94 67 67

 Demandes DETR/DSIL, Fonds Vert :
pref-saint-gaudens-dotations@haute-garonne.gouv.fr
 Demandes relatives à l'ANCT :
ddt-st@haute-garonne.gouv.fr

 Site internet :
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>

 **DOMAINES D'INTERVENTION**

L'ANCT et sa délégation territoriale interviennent dans une pluralité de domaines :

- mise en œuvre de programmes d'action nationaux (Action Cœur de Ville, Petites Villes de demain, Villages d'Avenir, Territoires d'Industrie, France Services, Avenir Montagnes, etc.);
- accompagnement sur-mesure en ingénierie de projet pour faire émerger des projets locaux et faire face aux transitions (écologique, démographique, numérique etc.) avec la mise à disposition d'experts (internes, partenaires ou prestataires externes);
- outils d'analyse, d'observation et appui à l'émergence de visées prospectives et stratégiques via l'Observatoire des territoires et les Fabriques prospectives;
- pré-assistance à maîtrise d'ouvrage (étude d'opportunité, de faisabilité technique, juridique et financière, pré-programmation et appui à la rédaction de cahier des charges/à la recherche de financeurs);
- soutien financier et en ingénierie des actions de redynamisation commerciale et artisanale.

 **BÉNÉFICIAIRES**

Communes, EPCI, département, usagers, porteurs de projet privés, associations, etc.

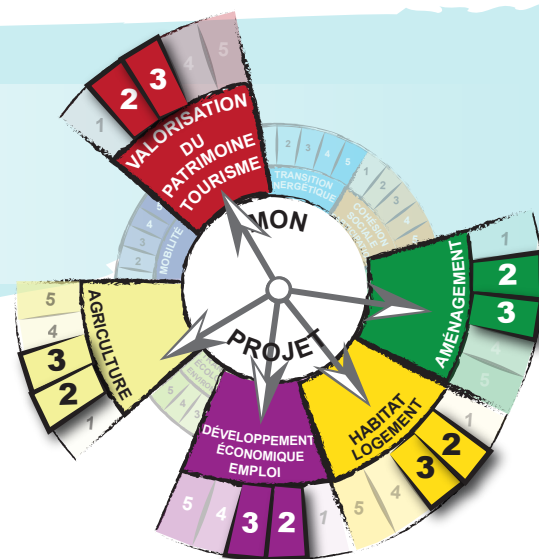
 **TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ**

Ingénierie technique, ingénierie financière, conseil et expertise, accompagnement de projets.

 **MODALITÉS D'INTERVENTION**

- Périmètre : ensemble du département. Ciblage plus spécifique sur les territoires ruraux, les petites et moyennes communes, les quartiers prioritaires de la ville, les centres-villes des villes moyennes.
- Modalités financières : gratuité ou avec participation financière.





Dotée d'une SEM, d'une SPL et de filiales spécialisées, l'Agence Régionale Aménagement Construction

accompagne les opérateurs publics et privés d'Occitanie dans l'ingénierie et/ou le pilotage de leurs projets de construction, de réhabilitation, d'aménagement, de renouvellement urbain et d'immobilier.

55 avenue Louis Bréguet
CS 24020
31028 Toulouse cedex 4

@ contact@arac-occitanie.fr

Site internet :
<http://www.arac-occitanie.fr/>



DOMAINES D'INTERVENTION

L'ARAC Occitanie propose plusieurs types d'ingénierie :

- En amont, études de faisabilité, montages financier et juridique d'opérations, recherche de partenaires et de financements, gestion de marchés publics et de contrats privés,
- Construction publique et rénovation de tous types d'équipements scolaires, sportifs, culturels, médicaux-sociaux, logements,
- Aménagement et renouvellement urbain : programmes de centres bourgs (commerce, habitat), aménagement de zones d'activité et d'habitat, espaces publics, création de quartiers, aménagement portuaires et aéroportuaires, pôles d'échanges multimodaux,
- Immobilier d'entreprise (tertiaire et industriel), investissement et portage de projets publics et privés d'habitat,
- Ingénierie de compensation écologique (OPERCO),
- Portage de foncier agricole (Foncière agricole),
- Revitalisation commerciale de centre-ville (FOCCAL),
- Hébergement touristique dans les Pyrénées (Foncière des Pyrénées).

BÉNÉFICIAIRES

Toute collectivité (commune, EPCI, syndicat mixte...) de la Haute-Garonne et plus largement d'Occitanie.



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

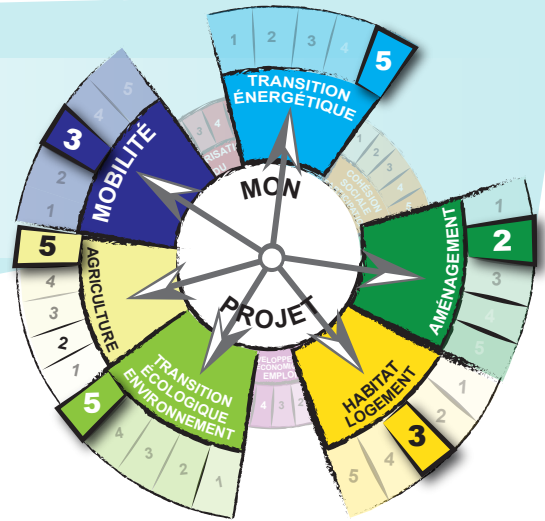
Ingénierie technique, financière, juridique et environnementale.



MODALITÉS D'INTERVENTION

Mandat, Assistance à Maitrise d'Ouvrage, concession, Délégation de Service Public, contrat de prestations intellectuelles, Bail à construction...





Outil de la Région Occitanie, l'AREC fabrique des solutions de transition énergétique pour faciliter et massifier le passage à l'acte des territoires. Elle poursuit ainsi l'ambition de l'Occitanie de devenir la première région à énergie positive d'ici 2050.

Elle accompagne les acteurs des territoires vers une résilience active au changement climatique en imaginant et en fabriquant des solutions innovantes, coconstruites et adaptées et en favorisant la gouvernance locale des projets et un partage équilibré de la valeur créée sur le territoire. L'agence porte une vision objective sur les solutions agissant en tiers de confiance pour les acteurs des territoires et au service de l'intérêt général.



DOMAINES D'INTERVENTION

L'AREC accompagne les acteurs publics et privés en investissant à leurs côtés pour accélérer leur développement en cohérence avec les enjeux d'urgence climatique (atténuation, adaptation et résilience).

L'agence propose plusieurs types d'ingénierie adaptés à ses missions :

- études et diagnostics énergétiques : analyses des besoins et des potentiels énergétiques des territoires;
- conseil et expertise technique : Assistance pour la mise en œuvre de projets énergétiques;
- suivi et évaluation : monitoring des projets et évaluation des impacts énergétiques et climatiques;
- formation et accompagnement : programmes de formation pour les acteurs locaux et les professionnels de l'énergie;
- planification et gestion de projets : élaboration de plans énergétiques territoriaux et gestion de projets de transition énergétique;
- co-développement, financement, tiers-investissement pour la réalisation de projets d'infrastructures;
- intégration et mise à disposition de données énergie-climat : suivi, aide à la décision et prospective via les plateformes multi-partenariales ORCEO, Terristory.

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités et entreprises du territoire d'Occitanie, y compris sur les territoires ruraux



La Fabrik
55 avenue Louis Breguet
CS 24020
31028 Toulouse Cedex 4

05 34 31 97 00

@ arec@arec-occitanie.fr

Site internet :
www.arec-occitanie.fr



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

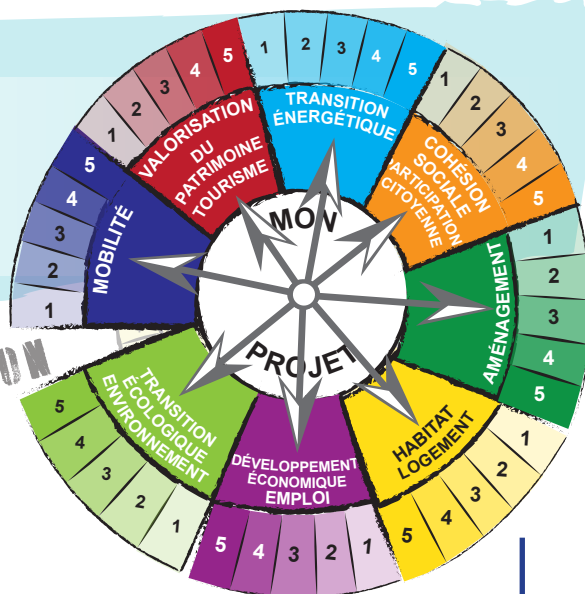
Ingénierie technique et ingénierie financière



MODALITÉS D'INTERVENTION

Les modalités varient selon les solutions mobilisées et les actions envisagées. Pour plus d'informations, contactez l'AREC Occitanie.





EN COURS DE VALIDATION



L'AUAT est une association de collectivités locales (association Loi 1901) composée de 86 membres, dont l'État, les collectivités locales (collectivités membres de droit et collectivités adhérentes), ainsi que des personnes associées (universités, chambre de commerce et d'industrie, etc.). Elle intervient en matière d'aménagement du territoire, prenant en compte les enjeux de transition écologique, de proximité au sein des territoires urbains et ruraux, de concertation avec les populations, ainsi que de développement de coopérations entre l'agglomération toulousaine et le reste de l'aire métropolitaine. Elle se présente comme un outil mutualisé d'ingénierie territoriale au service de ses membres, et participe à la prise de décision des collectivités membres à travers le partage de la connaissance et la création d'un espace de dialogue.



DOMAINES D'INTERVENTION

- Observation et prospective pour accompagner les collectivités dans leurs projets de territoire : études portant sur l'évolution démographique, l'économie, le foncier et la politique du zéro artificialisation nette, l'habitat, les mobilités, la transition écologique.
- Accompagnement du développement des territoires (projets, documents d'urbanisme, etc.) à travers la réalisation d'études et l'aide à l'élaboration des documents d'urbanisme des communes membres.
- Création d'un espace de dialogue et de confrontation des enjeux pour l'élaboration de projets partagés, à la croisée des territoires et de leurs représentations élues, institutionnelles, associatives.

BÉNÉFICIAIRES

Membres de l'agence



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Ingénierie technique (observation et prospective, conseil et expertise technique, animation).



MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre : aire métropolitaine de Toulouse (rayon de 100km autour de l'aire urbaine de Toulouse)

Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine :



Le Belvédère -
11 boulevard des Récollets
CS 97802 - 31078 TOULOUSE
Cedex 4



05 62 26 86 26



05 61 52 71 36



auat@aua-toulouse.org



Site internet :
<https://www.aua-toulouse.org/>







EN COURS DE VALIDATION




La Banque des Territoires, créée en 2018, est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle intervient dans plusieurs domaines pour soutenir le développement et l'aménagement des territoires. Elle offre des solutions de financement telles que des prêts et des investissements pour les projets des collectivités territoriales et des entreprises publiques. Elle participe également au développement d'infrastructures urbaines et rurales, ainsi qu'à la promotion de la transition écologique et énergétique. Par son accompagnement, elle favorise la revitalisation économique et la création d'emplois locaux, tout en contribuant à la modernisation des services publics et au développement des infrastructures essentielles pour les communautés locales.

 97, rue Riquet
 31073 Toulouse cedex 7

 05 62 73 61 30

 Site internet :
<https://www.banquedesterritoires.fr/>

 Plateforme d'accès aux aides pour les collectivités territoriales:
<https://www.banquedesterritoires.fr/collectivites-locales>



DOMAINES D'INTERVENTION

- Ingénierie technique : co-financement de missions d'appui à la conception de projets, aide à la décision (appui à l'élaboration de schémas directeurs territoriaux, appui à la définition de priorités et de plans d'actions, études de planification).
- Conseil et expertise financière: assistance pour le montage financier des projets.
- Offres d'investissement en fonds propres et quasi-fonds propres, de prêts long-terme et de services bancaires: proposition de financements adaptés aux besoins des projets locaux.
- Offres de consignation afin de bénéficier d'un tiers de confiance pour sécuriser des fonds et des engagements : préemption, sécurisation du financement des mesures de compensation agricole, etc.
- Gestion de projet : suivi et coordination des projets financés.
- Formation et accompagnement : programme de formation pour les acteurs locaux sur la gestion des projets et le montage financier des projets.
- Services digitaux : annuaires, cartographies.
- Opérateur de logement social et intermédiaire : accompagnement dans la mise en œuvre d'un projet de logement.

BÉNÉFICIAIRES

Communes, EPCI, département, région, entreprises publiques locales (SEM, SPL, SEMOP), organismes de logement social, entreprises.



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Ingénierie financière et technique.



MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre d'intervention : ensemble du département.





Etablissement consulaire et entreprise de services, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne voit son rôle et ses missions définies par le code rural (art. L511-1 et suivants).

Dotée d'une mission de représentation, la Chambre d'Agriculture est consultée par l'Etat et les collectivités territoriales dans un ensemble de domaines (agriculture, prévention des risques naturels, mise en valeur des espaces naturels et des paysages, protection de l'environnement). Elle participe à des commissions mises en place par les pouvoirs publics, comme la commission départementale pour la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Elle participe également à l'animation et au développement des territoires ruraux, en informant et conseillant les agriculteurs, en accompagnant les projets structurants, en intervenant auprès des collectivités territoriales en tant qu'expert dans le domaine de l'agriculture sur des projets se rapportant à l'environnement, à la gestion de l'espace, à l'urbanisme ainsi qu'à l'émergence de projets et à la création de valeur ajoutée dans les territoires.

Siège social :

32 rue de Lisieux
CS 90105
31026 TOULOUSE Cedex 3

05.61.10.42.50

Agence du Nord Toulousain :

Château de Capdeville
140 allée du château
31620 Fronton

05.61.82.13.28

Agence du Lauragais :

3 av. Flandres Dunkerque
31460 Caraman

05.61.27.83.37

Agence du Sud Toulousain :

28 route d'Eaunes
31605 Muret cedex

05.34.46.08.50

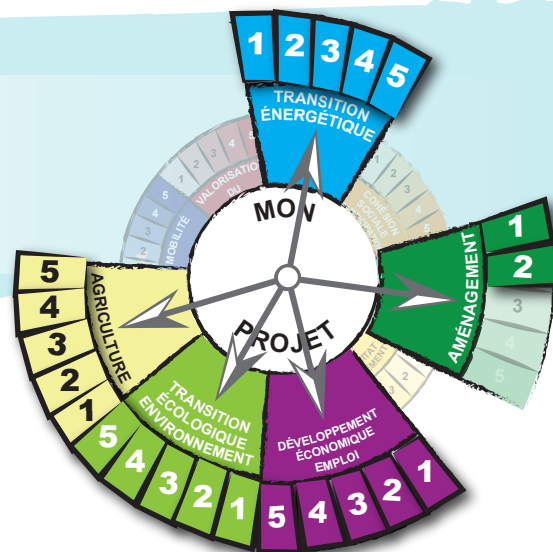
Agence du Comminges :

6 Espace Pégot
31800 Saint-Gaudens

05.61.94.81.60

@ accueil@haute-garonne.chambagri.fr

Site internet :
<https://haute-garonne.chambre-agriculture.fr/>



DOMAINES D'INTERVENTION

- **Aménagement** : élaboration de diagnostics agricoles prospectifs dans le cadre de la planification territoriale ; étude, mesure et compensation des impacts sur l'agriculture de projets d'aménagement (étude d'impact, étude préalable agricole, etc.) ; expertises indemnitaires agricoles ; aménagement et valorisation des espaces naturels agricoles (zones agricoles protégées, réhabilitation de friches agricoles).
- **Accompagnement de projets agricoles sur un territoire** : accompagnement de l'émergence de nouvelles activités et filières territorialisées ; installation de nouveaux agriculteurs ; transmission des exploitations ; accompagnement de démarches de reconnaissance de produits agricoles de qualité.
- **Promotion des filières de proximité** : valorisation des producteurs locaux, accompagnement des projets alimentaires territoriaux.
- **Préservation de l'environnement et de la biodiversité** : conseil en plantation en agroforesterie ; accompagnement de gestionnaires de sites Natura 2000.
- **Accompagnement de l'agriculture de montagne et du pastoralisme** : création d'associations foncières pastorales, réalisation de diagnostics agro-fonciers.
- **Participation à la gestion durable de l'eau** : aménagements hydrauliques, diagnostic des réseaux d'irrigation ; gestion des prélèvements en eau.
- **Transition énergétique** : participation à l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) ; valorisation de la ressource en bois ; études d'opportunité pour le photovoltaïque solaire en toiture.
- **Développement de l'économie circulaire** : veille réglementaire sur la valorisation agronomique des boues de stations d'épuration, collectes des plastiques d'élevage usagés.
- **Démarches de promotion de l'agriculture**

BÉNÉFICIAIRES

Département, EPCI, communes, agriculteurs, forestiers, salariés agricoles, propriétaires, partenaires publics et privés.

TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Ingénierie technique, animation, conseil.

MODALITÉS D'INTERVENTION

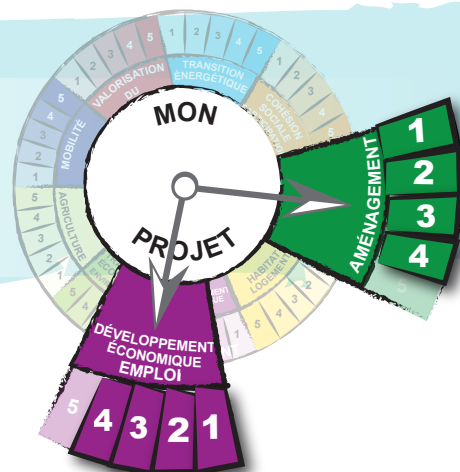
Périmètre d'intervention: tout le département, Prestations sur devis.





**CCI TOULOUSE
HAUTE-GARONNE**

**CHAMBRE DE
COMMERCE ET
D'INDUSTRIE
TOULOUSE HAUTE-GARONNE**



La Chambre de Commerce et d'Industrie Toulouse Haute-Garonne est un établissement public local, sous tutelle de l'État, dirigé par des chefs d'entreprise élus. Elle fait partie d'un réseau de 121 Chambres de Commerce et d'Industrie locales dont 18 Chambres de Commerce et d'Industrie Régionales. Elle participe au développement économique, à l'attractivité, à l'aménagement des territoires et à la défense des intérêts des entreprises. Elle intervient auprès du tissu économique local en accompagnant les porteurs de projet dans la création ou la reprise de leur entreprise ainsi que dans leur développement, quels que soient le secteur d'activité, la taille de l'entreprise ou le projet. La CCI échange avec ses partenaires institutionnels sur les grands projets d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, logistique, etc.). Elle participe au développement économique de la Haute-Garonne à travers la co-gestion d'infrastructures (ex. aéroports Toulouse-Blagnac et de Franczal) et la formation initiale ou continue des talents du territoire. La CCI accompagne par ailleurs les collectivités locales dans leur stratégie de développement économique durable.

Antenne de Toulouse

2 rue d'Alsace-Lorraine
31002 TOULOUSE CEDEX 6

05 61 33 65 00

accueil@toulouse.cci.fr

Antenne du Comminges

5 espace Pégot
31800 Saint Gaudens

05 62 00 93 70

Site internet :
<https://www.toulouse.cci.fr/>



DOMAINES D'INTERVENTION

La CCI accompagne les collectivités, les porteurs de projet, les entreprises à différents titres :

- élaboration de diagnostics, d'études de marchés ;
- actions d'animation et de sensibilisation, accompagnement du développement des compétences des dirigeants et salariés ;
- conseil aux entreprises dans les recherches de financements ;
- accompagnement des entreprises en difficulté ;
- accompagnement aux transitions écologiques, digitales et sociétales des entreprises.

La CCI accompagne les collectivités à différents titres :

- élaboration d'études et de diagnostics ;
- production d'avis et contribution à l'élaboration des programmes alimentaires territoriaux (PAT), des schémas de stratégie de développement économique, et des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLU) ;
- analyse de données socio-économiques et commerciales (flux, pratiques de consommation, etc.) et mise à disposition d'outils d'aide à la décision (observatoire du commerce, observatoire des zones d'activités économiques, etc.).

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités locales (communes, EPCI, département, région), entreprises et groupements d'entreprises.



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Ingénierie technique, actions de sensibilisation, de formation et mise en réseau.



MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre : ensemble du département
Possibilité de mise en place de conventions de partenariat public avec les collectivités locales. Certains accompagnements sont gratuits, d'autres requièrent une participation financière de la collectivité locale.

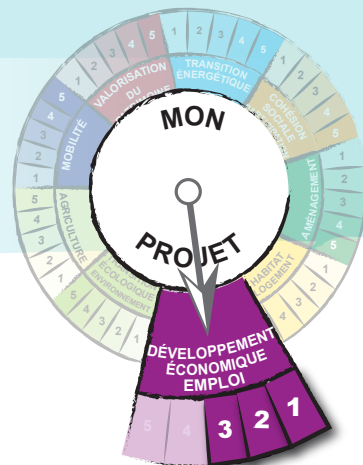
**GUIDE DE
L'INGÉNIERIE PUBLIQUE
EN HAUTE-GARONNE**





Chambre
de **Métiers
et de l'Artisanat**
OCCITANIE
HAUTE-GARONNE

**CHAMBRE DE MÉTIER
ET DE L'ARTISANAT
DE LA HAUTE-GARONNE**



La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est présente pour accompagner le chef d'entreprise artisanale dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création ou reprise d'entreprise, formation, développement, transmission. Elle travaille en concertation avec les organisations professionnelles des 250 métiers de l'artisanat.

CMA de la Haute-Garonne :

18bis, boulevard Lascrosses
31 068 Toulouse Cedex 6

05 61 10 47 47

contact@cm-toulouse.fr

Site internet :
<http://www.cm-toulouse.fr/>



DOMAINES D'INTERVENTION

Appui aux collectivités territoriales :

- apporter une expertise aux collectivités pour favoriser le maintien ou la création d'une entreprise artisanale assurant le dernier service de proximité à la population (diagnostic économique du projet, recherche de candidats à l'installation, montage du dossier financier en partenariat avec la collectivité et l'entreprise);
- apporter une expertise aux collectivités pour décider de programmes d'aménagement (mise à disposition de données économiques et statistiques, étude du potentiel d'implantation des entreprises artisanales dans les zones artisanales).

Appui aux porteurs de projet privés :

- accompagnement des artisans et des entreprises sur les volets juridiques et financiers (accompagnement à la création, à la reprise et au développement des entreprises);
- accompagnement des entreprises et artisans au développement des politiques Hygiène Sécurité et Environnement.

Médiation et transformation numérique :

- conseiller, former et orienter les porteurs de projet et artisans sur les outils et solutions numériques les plus pertinentes et accessibles pour leurs activités;
- développer des actions locales en lien avec les collectivités territoriales pour améliorer les usages et pratiques numériques de l'économie de proximité.

BÉNÉFICIAIRES

Les collectivités locales (communes et EPCI),
Les porteurs de projet privés (entreprises,
artisans, etc.)



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Ingénierie financière, juridique et administrative.

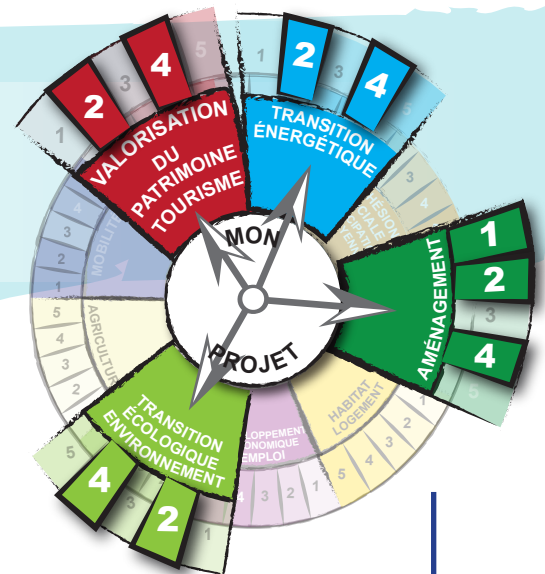


MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre d'intervention : ensemble du département.
Autres modalités : les études et les projets collectifs réalisés pour les collectivités locales requièrent l'établissement d'un devis.

GUIDE DE
L'INGÉNIERIE PUBLIQUE
EN HAUTE-GARONNE





? Créé à l'initiative du Conseil Départemental, le CAUE est un organisme associatif né de la loi sur l'architecture de 1977. Il est investi d'une mission d'intérêt public et ses statuts sont définis par décret.

24, rue Croix Baragnon
 31 000 Toulouse

05 62 73 73 62

Accueil :
caue@caue31.org

Directrice Françoise Favarel :
favarel.f@caue31.org

Responsable Pôle Conseils
 Stéphane Van Andringa :
vanandringa.s@caue31.org

Responsable Pôle Sensibilisation
 Nicolas Delbert :
delbert.n@caue31.org

Responsable Pôle Pédagogie
 Cathy Pons :
pons.c@caue31.org

Plateforme départementale
 d'appuis aux territoires :
<https://collectivites.haute-garonne.fr/>

DOMAINES D'INTERVENTION

Le CAUE accompagne et sensibilise les collectivités, les acteurs de l'aménagement et les citoyens afin de contribuer à la transformation qualitative du paysage et du cadre de vie. Il aide les collectivités à définir leurs projets de construction ou de transformation du bâti existant, de requalification et de végétalisation d'espaces publics, ainsi que de restructuration urbaine.

Le CAUE intervient dans le domaine de **l'Aménagement** en y intégrant toutes les thématiques (valorisation du patrimoine, transition énergétique, cohésion sociale, logement, etc.).

Pour mener à bien ses missions de conseil et de sensibilisation, le CAUE regroupe des architectes, des paysagistes et des urbanistes et dispose d'un lieu de rencontres et d'échanges ouvert à tous, situé Cour Baragnon à Toulouse.

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités locales (élus et techniciens), particuliers, jeunes, grand public, professionnels.

TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Conseil et sensibilisation, en amont et en dehors de toute maîtrise d'œuvre.

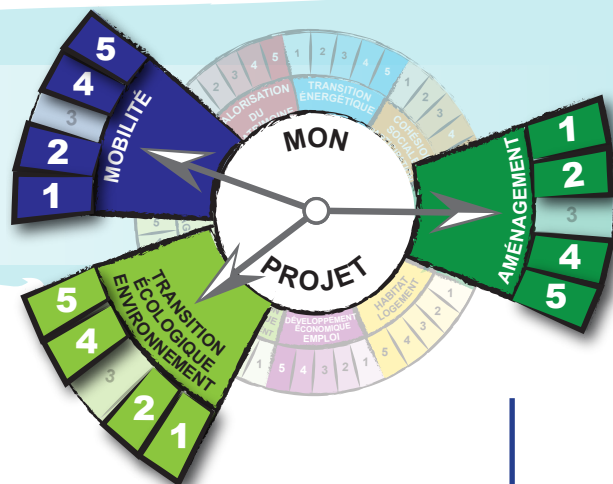
MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre d'intervention: ensemble du département.

Saisine par la collectivité:

- via le site internet du CAUE :
<https://www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites>
- via la plateforme d'appuis aux territoires :
<https://collectivites.haute-garonne.fr>





Le CEREMA intervient dans plusieurs domaines liés au développement durable et à la sécurité des territoires :

- expertise territoriale intégrée,
- bâtiment,
- mobilités,
- infrastructures de transport et ouvrages d'art,
- environnement et risques.



Complexe Scientifique de Rangueil - 1 avenue du Colonel Roche
31400 Toulouse



05 62 25 97 04



relation-clients-occitanie@cerema.fr



Site internet : <https://www.cerema.fr/fr>



DOMAINES D'INTERVENTION

- Attractivité territoriale, résilience
- Urbanisme et projet de territoire
- Foncier et habitat
- Mobilités durables
- Gestion durable des bâtiments
- Équipements et aménagements publics
- Risques naturels

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités territoriales et leurs groupements, Etat, entreprises privées.



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Ingénierie technique : le CEREMA intervient principalement pour des missions d'expertise et d'AMO en privilégiant l'innovation et l'expérimentation, en complémentarité de l'ingénierie locale.



MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre d'intervention : ensemble du département. Le CEREMA intervient en priorité pour ses collectivités adhérentes au travers de différentes modalités :

- Contractualisation directe : marché de gré à gré, en « quasi-régie », convention de partenariat, marché R&D, réponse à appel d'offres,
- Dans le cadre des programmes nationaux de l'ANCT (Action Coeur de Ville, Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir, Territoires d'Industrie).

Le CEREMA intervient prioritairement aux stades 1 et 2 du projet, plus occasionnellement aux stades 4 et 5.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Ensemble,
agir pour
l'avenir



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-GARONNE



La direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Garonne est une direction interministérielle placée sous l'autorité du préfet de région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne. Service déconcentré de l'État créé en 2010 dans le cadre de la réorganisation des services de l'État dans le département, elle est une interlocutrice technique et partenariale de proximité et met en œuvre au niveau départemental les politiques publiques portées par les ministères en charge de l'agriculture, de la transition écologique et de l'intérieur.

La DDT veille au développement équilibré et durable des territoires, tant urbains que ruraux. Elle intervient à différents titres dans les politiques publiques qu'elle porte : instruction réglementaire d'autorisations administratives, contrôles de la réglementation et des autorisations délivrées, instruction et suivi des demandes de subventions, accompagnement amont de projets. Elle porte par ailleurs au niveau local, en tant que délégation territoriale de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), plusieurs programmes et démarches pilotés par l'agence, afin de faciliter l'accès des collectivités locales aux ressources d'ingénierie requises pour mener à bien leurs projets. La directrice départementale des territoires est déléguée territoriale adjointe de l'ANCT aux côtés des sous-préfets de Muret et de Saint-Gaudens, le préfet de la Haute-Garonne étant le délégué territorial de l'ANCT.



Jusqu'au 06/04/2025 :

Cité administrative
2 boulevard Armand-Duportal
BP 70001
31074 Toulouse Cedex 9



À compter du 07/04/2025 :

1, place Émile Blouin
31500 Toulouse



05 81 97 71 00



Les coordonnées des différents services sont disponibles sur le lien suivant :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-Departementale-des-Territoires>



Site Internet :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-Departementale-des-Territoires>



DOMAINES D'INTERVENTION

La DDT de la Haute-Garonne intervient dans plusieurs domaines et selon différentes approches (conseil, aides financières, instruction réglementaire, contrôle, etc) :

- **Portage des politiques prioritaires en matière d'aménagement et d'urbanisme et en particulier** : la préservation des espaces naturels, forestiers et agricoles, le développement équilibré des territoires, la revitalisation des centres-bourgs à travers l'accompagnement de l'élaboration des documents d'urbanisme, l'instruction des autorisations d'urbanisme (compétence Etat) ou des autorisations d'exploitation commerciale et le contrôle de légalité,
- **Accompagnement et instruction des projets d'énergies renouvelables (EnR) : méthanisation, centrales photovoltaïques au sol,**
- **Agriculture** : instruction des demandes d'aides des exploitants agricoles, contrôle des structures agricoles, suivi des projets alimentaires territoriaux, foncier agricole, etc.,
- **Prévention des risques naturels** : élaboration de plans de prévention des risques, gestion du Fonds Barnier, etc,
- **Lutte contre le bruit,**
- **Eau, Forêt et Biodiversité** : préservation de la biodiversité, gestion de la ressource en eau et de la qualité écologique de l'eau, police de l'environnement, instruction des dossiers loi sur l'eau etc,
- **Habitat et logement** : accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite, lutte contre l'habitat indigne, contrôle des constructions, développement de l'offre de logements sociaux, renouvellement urbain, aide à la rénovation thermique des logements etc.

La DDT intervient dans l'animation de la délégation locale de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), l'accompagnement des programmes nationaux (Action Coeur de Ville, Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir) et l'accompagnement sur mesure des collectivités locales par la coordination des ressources d'ingénierie locales ou le recours à des dispositifs nationaux (ateliers des territoires, marchés nationaux à bons de commande).

Enfin, la DDT assure une instruction technique concernant l'attribution du Fonds Vert, de la DETR et de la DSIL.

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités locales (communes, EPCI, département, région), établissements publics, bailleurs sociaux, chambres consulaires, organisations professionnelles, associations, entreprises, particuliers.



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Ingénierie technique, juridique, administrative, financière, et d'accompagnement de projet.



MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre : ensemble du département. Instruction de certaines demandes (Fonds vert, Pôle énergies renouvelables départemental, etc.) via les plateformes dématérialisée dédiées (Démarches Simplifiées).

GUIDE DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE EN HAUTE-GARONNE





La Direction régionale des finances publiques (DRFIP) est un service déconcentré de l'État, chargé de la gestion des impôts, des finances publiques locales et de l'accompagnement des usagers. Elle met en œuvre les politiques fiscales définies au niveau national par la Direction générale des finances publiques. Elle gère également les budgets et la comptabilité des collectivités locales. Elle assure auprès de ces mêmes collectivités une mission de conseil assurée par les conseillers aux décideurs locaux et la Mission Régionale de Conseil aux décideurs Publics.



34 rue des Lois
31039 Toulouse Cedex 09



05 61 10 67 00



drfip31@dgifp.finances.gouv.fr



DOMAINES D'INTERVENTION

- **Ingénierie financière et fiscale** : aide à l'élaboration des budgets locaux, conseils en fiscalité directe locale, optimisation des financements (montage financier de projets d'investissement, notamment pour mobiliser des financements publics ou européens et structurer des partenariats public-privé)
- **Gestion de la dette publique locale** : gestion et aide à la renégociation de la dette des collectivités, en fournissant des outils d'analyse pour optimiser le coût de la dette et améliorer la solvabilité des entités publiques
- **Audit financier et contrôle de gestion**
- **Conseil en gestion patrimoniale**

BÉNÉFICIAIRES

Les collectivités (communes, EPCI)



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Ingénierie financière, administrative et fiscale.

Accompagnement et conseil, via les conseillers aux décideurs locaux (CDL), qui proposent aux élus locaux une offre de conseil individualisé pour répondre à leurs besoins sur différents sujets, notamment :

- **conseil budgétaire et comptable** (conseil à l'élaboration budgétaire, sensibilisation à la maîtrise des risques, gestion de la dette et de la trésorerie, information sur les nouveautés...);
- **conseil financier et fiscal** (réalisation et présentation des analyses financières, expertise sur les activités soumises à TVA, rescrits fiscaux, recherche de solutions de cofinancement, simulations fiscales, information sur les dispositifs de soutien aux entreprises en difficulté...);
- **conseil économique et patrimonial** (conseil sur projet d'investissement, projet d'aménagement du territoire, concessions de services publics, délégations ou transferts de maîtrise d'ouvrage, projets de cession, prise de bail, mécénat...);

L'offre de services du conseiller aux décideurs locaux est ajustée en fonction du besoin de la collectivité.

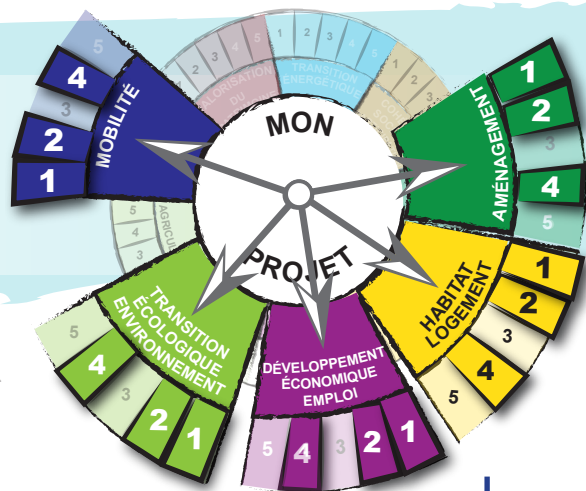


MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre : ensemble du département.

La demande d'accompagnement peut se faire en prenant contact avec la DRFIP. Dans certains cas, une convention d'accompagnement entre le comptable DRFIP compétent et la collectivité pourra être établie.





EN COURS DE VALIDATION



Les Établissements Publics Fonciers Locaux (EPFL) sont des établissements publics à caractère industriel et commercial créés par la loi d'orientation sur la ville du 13 juillet 1991. L'EPFL Toulouse a été créé le 24 août 2006.

L'EPFL Grand Toulouse assiste Toulouse Métropole et ses communes membres dans leurs acquisitions foncières et immobilières en vue de constituer des réserves foncières ou de réaliser des projets d'aménagement (logements, zones d'activité, etc.). Il appuie également les collectivités en réalisant différentes actions préalables à la mobilisation du foncier en vue de l'émergence de projets (dépollution, déconstruction, sécurisation, etc.), ou en en déléguant la réalisation.



7 rue René Leduc
BP 35821
31505 TOULOUSE Cedex 5



05 31 22 90 49



marc.vigneret@toulouse-metropole.fr



Site internet :
<https://asso-epfl.fr/profile/epfl-grand-toulouse/>
<https://metropole.toulouse.fr/>



DOMAINES D'INTERVENTION

L'EPFL Grand Toulouse appuie les collectivités en matière d'expertise foncière à différents titres :

- observation, études et conseil en politiques foncières,
- négociation et acquisition, constitution de réserves foncières,
- conseil et assistance juridique,
- ingénierie du patrimoine (gestion, travaux, sécurisation, proto-aménagement),
- financement et comptabilité,
- administration, coordination, supports.

Il intervient dans une pluralité de domaines :

- habitat et logement,
- équipements publics et voirie,
- développement économique,
- friches et renouvellement urbain,
- revitalisation de centres-bourgs,
- préservation des espaces naturels et agricoles,
- zones à risques.

BÉNÉFICIAIRES

Toulouse Métropole et ses communes membres.



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Ingénierie technique, juridique, et financière.



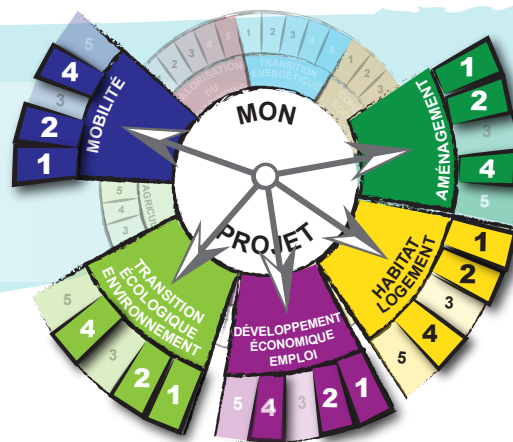
MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre d'intervention : Toulouse Métropole et ses communes membres.

Accompagnement de projets conformes aux priorités de l'EPFL définies dans le cadre de son programme pluriannuel d'intervention.

Formalisation des engagements entre la collectivité et l'EPFL dans une convention.





L'établissement Public Foncier d'Occitanie est un établissement à caractère industriel et

commercial (Epic) dédié à une mission de service public. L'EPF d'Occitanie intervient pour le compte des collectivités pour assurer les acquisitions foncières des projets de logement, de développement économique, de revitalisation urbaine et commerciale des centralités, de prévention des risques, de préservation de l'environnement. Il contribue à enrichir les projets qui lui sont soumis et à l'équilibre du territoire de la région Occitanie.

Établissement Public Foncier d'Occitanie
Siège et Direction foncière EST

Parc Club du Millénaire
Bât 19 - CS 10 078
1 025 rue Henri Becquerel
34 060 Montpellier cedex 2
04 99 54 91 10

Direction foncière OUEST

78, chemin des Sept Deniers
Bât. 3 - CS 32 425
31 085 Toulouse cedex 2
04 34 35 29 40

Site internet :
<https://www.epf-occitanie.fr>

DOMAINES D'INTERVENTION

L'EPF d'Occitanie intervient pour le portage foncier selon trois axes inscrits dans son programme pluriannuel d'intervention :

- la production de logements, dont au moins 25% de logements sociaux, dont au moins 80% d'intervention en renouvellement urbain;
- le développement de l'attractivité économique des territoires;
- la préservation de l'environnement et la prévention des risques.

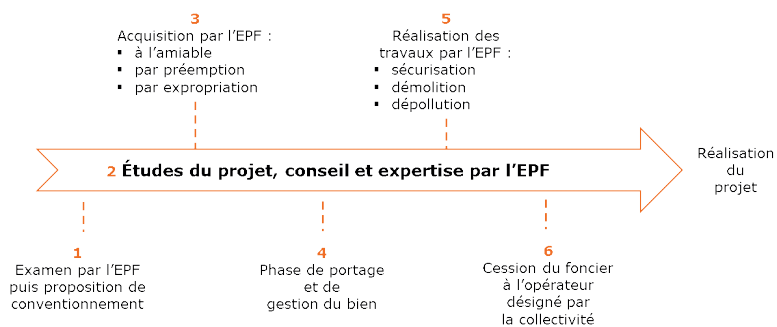
Il permet d'accélérer les projets en sécurisant la maîtrise foncière, de débloquent des situations par une offre de services sur-mesure, et d'avoir un effet levier sur la chaîne des acteurs de l'aménagement.

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités, services de l'État.

TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

- Expertise en matière de procédures foncières
- Ingénierie en matière de diagnostic et d'études pré-opérationnelles
- Compétence en matière de maîtrise d'ouvrage de travaux
- Ingénierie financière d'appui aux opérations de logements sociaux



MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre d'intervention : ensemble du département hors secteur couvert par l'Établissement Public Foncier Local du Grand Toulouse.

Toutes les collectivités, sans critère de taille, inscrites dans le périmètre d'intervention de l'EPF d'Occitanie, peuvent bénéficier de son ingénierie foncière.

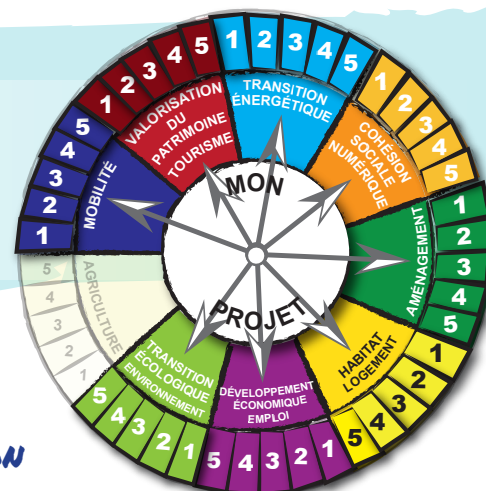




**HAUTE-GARONNE
PLATEFORME
D'APPUI
AUX TERRITOIRES**

**HAUTE-GARONNE
PLATEFORME
D'APPUI
AUX TERRITOIRES**

collectivites.haute-garonne.fr



La plateforme départementale d'appuis aux territoires (Collectivites.haute-garonne.fr) a été créée en 2020 à l'initiative du Conseil départemental et regroupe l'ensemble des directions et structures départementales pourvoyeuses d'ingénierie, en vue d'apporter un accompagnement pluridisciplinaire à l'ensemble des collectivités territoriales de Haute-Garonne. L'objectif premier étant de faciliter pour les élus locaux et techniciens des collectivités territoriales la saisine du réseau d'experts départementaux en un clic.

Siège du Conseil départemental

1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9

05.34.33.38.07

Plateforme.territoires@cd31.fr

Site internet :

<https://collectivites.haute-garonne.fr/>



DOMAINES D'INTERVENTION

Les collectivités territoriales peuvent saisir la plateforme d'appuis aux territoires pour les demandes adressées à l'ensemble des directions du Conseil départemental et ses partenaires.

La Plateforme d'appuis aux territoires peut être sollicitée pour toute demande qui concerne :

- l'aménagement, les projets de développement et d'innovation territoriale;
- la transition écologique, l'agriculture et la qualité alimentaire;
- la planification urbaine et l'observatoire des territoires;
- l'eau et l'assainissement;
- l'énergie et l'effacement des réseaux électriques;
- le desserrement économique, la création d'activités sociales et solidaires;
- le tourisme et la valorisation des territoires;
- les démarches de démocratie participatives ou d'égalité de genre sur les territoires;

- la mise en place de politiques et manifestations culturelles;
- l'assistance juridique, administrative, financière et numérique;
- le management, la gestion des RH et la santé au travail;
- l'implantation d'établissement recevant du public et la mise en place de schémas de lutte contre incendies;
- l'élaboration de politiques Jeunesses sur les territoires;
- les analyses de besoins sociaux des territoires et le déploiement des premiers accueils sociaux de proximité;
- les demandes d'informations ou de sensibilisation en matière d'ingénierie de projet et de développement territorial de la part des collectivités.

BÉNÉFICIAIRES

Toutes les collectivités locales de Haute-Garonne (Communes, EPCI, Syndicats, PETR ...).



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

La plateforme d'appuis aux territoires regroupe l'ingénierie apportée par les directions du conseil départemental et ses organismes partenaires : l'Agence Haute-Garonne ingénierie ATD, le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), le Comité départemental du Tourisme (Haute-Garonne tourisme), Haute-Garonne Numérique, Haute-Garonne Environnement, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), le Service public de l'eau de Haute-Garonne (Réseau31), le Syndicat Départemental d'Énergie de Haute-Garonne (SDEHG), le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Garonne (CDG31).

Elle dispose aussi sur son site internet de documentations (guides, publications d'articles, présentations de projets exemplaires, etc) et d'un catalogue d'ingénierie actualisé une fois par an.



MODALITÉS D'INTERVENTION

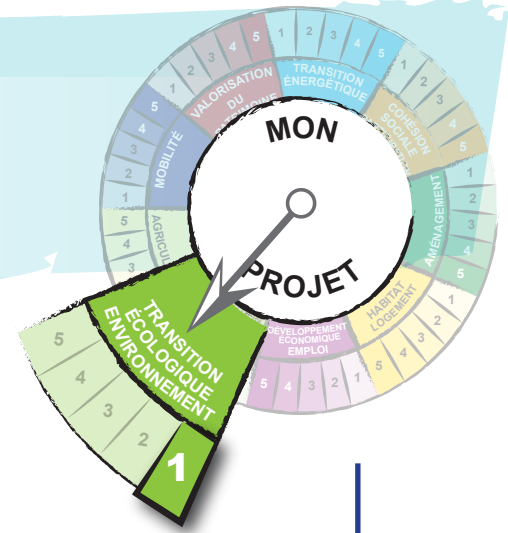
Périmètre d'intervention : tout le département.

Modalités financières : gratuité pour l'ensemble des dispositifs du conseil département. Modalités payantes spécifiques en fonction des partenaires départementaux.

Modalités techniques : la plateforme va mobiliser le ou les experts pour accompagner le demandeur, avec la garantie d'une transversalité, d'une approche pluridisciplinaire et coordonnée, et d'une vision 360° des projets. À l'écoute, les experts départementaux mobilisés via la plateforme analysent la demande afin d'apporter une assistance rapide aux besoins, et proposent un accompagnement adapté à des projets complexes et à leur contexte territorial avec des visions croisées : conseils, études, méthodologie, montages financiers, assistance informatique, juridique ou administrative, etc. Grâce à des réponses concertées, la plateforme d'appuis aux territoires favorise une approche globale des projets, une meilleure connaissance des territoires et une adaptation constante de l'offre d'accompagnement aux besoins locaux.

**GUIDE DE
L'INGÉNIERIE PUBLIQUE
EN HAUTE-GARONNE**





Créé en 1991 à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne, Haute-Garonne Environnement

(HGE), dénommé jusqu'en 2016 Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement, est un syndicat mixte ouvert comportant le Département de la Haute-Garonne, 297 communes adhérentes, 110 associations de protection de l'environnement et des représentants du milieu éducatif. Il a pour objectif de développer des actions d'informations, de concertation, de mutualisation ainsi que de sensibilisation et d'éducation aux problématiques environnementales auprès des collégiens, des enseignants, des élus et du grand public.



HÔTEL DU DEPARTEMENT
1, boulevard de la Marquette
31090 TOULOUSE Cedex 9



05 34 33 48 16



hge@cd31.fr



Site internet :
<https://environnement.haute-garonne.fr/>



La plateforme appui aux territoires du Conseil Départemental :

<https://collectivites.haute-garonne.fr/>



DOMAINES D'INTERVENTION

HGE intervient sur un ensemble de problématiques environnementales (changement climatique, air, eau, déchets, énergie, transports, biodiversité, santé) à travers :

- l'information et la mise en réseau des acteurs pour sensibiliser les élus locaux aux enjeux environnementaux du territoire dans la conduite de leurs politiques publiques et de leurs projets de territoire, en favorisant les échanges en présence d'experts : organisation de réunions, débats, colloques et visites ; mise à disposition de cartes interactives par thématiques ou par structures afin de valoriser le territoire et les projets portés par les différents acteurs ;
- la sensibilisation à l'environnement et au développement durable : mise à disposition d'outils pédagogiques pour les collèges, communes adhérentes, écoles et associations ; organisation d'animations sur demande.

BÉNÉFICIAIRES

Toutes les communes de la Haute-Garonne adhérentes.



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Conseil et sensibilisation.



MODALITÉS D'INTERVENTION

- Périmètre d'intervention: ensemble du département
- Intervention sous condition d'adhésion
- Participation forfaitaire définie en fonction du nombre d'habitants de la commune
- Sollicitation possible via HGE ou via la plateforme d'appui aux territoires : <https://collectivites.haute-garonne.fr/>





Haute-Garonne Ingénierie/ agence technique départementale (ATD) est un établissement public administratif créé en 1985 à l'initiative du Conseil général de la Haute-Garonne en partenariat avec les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, sur le fondement de l'article 32 de la loi de décentralisation de 1982 (art. L. 5511-1 du C.G.C.T.). L'agence conseille et assiste les exécutifs locaux dans l'exercice de leurs compétences. De plus, elle est agréée par le ministère de l'Intérieur depuis 1994 pour la formation des élus locaux.



54 boulevard de l'Embouchure
31200 TOULOUSE



05 34 45 56 56



accueil@atd31.fr



Site internet :
<https://www.atd31.fr/>



La plateforme d'appuis aux territoires:
<https://Collectivites.haute-garonne.fr/>

DOMAINES D'INTERVENTION

- Au quotidien et en proximité : conseils, informations et assistance en matière juridique, informatique, urbanisme (urbanistes qualifiés), finances locales
- Pour les projets : une aide à la décision, des conseils et appuis techniques
- Un regard prospectif sur le territoire : observations, études en aménagement du territoire, évaluations
- Formations (agrément ministériel pour la formation des élus locaux), conférences et ateliers innovants
- Un accompagnement pour une stratégie de territoire : aide à la décision, méthodologie

BÉNÉFICIAIRES

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et autres organismes de coopération locale ayant leur siège dans le département de la Haute-Garonne.

TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

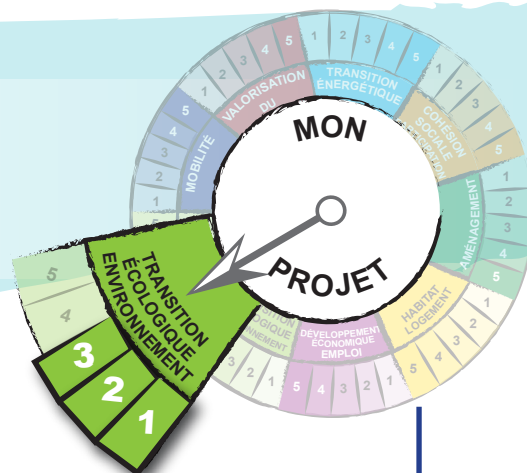
Haute-Garonne Ingénierie-ATD apporte aux collectivités adhérentes, au quotidien, conseil et assistance dans les domaines juridique, financier, de l'urbanisme et de l'informatique. Elle exerce également une mission d'information et de formation des élus locaux pour laquelle elle est agréée par le ministère de l'intérieur. Depuis 2021, elle a renforcé et élargi ses compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire. L'agence mobilise ainsi des compétences liées au développement des territoires urbains, périurbains, ruraux et de montagne à travers son expertise (appui à des projets de territoire, études, documents de planification, assistance technique au montage de projets et recherche de cofinancements etc.).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre d'intervention : ensemble du département.

- Nécessité d'une adhésion préalable et de versement d'une cotisation annuelle forfaitaire selon la taille de la collectivité,
- Seuls les exécutifs (maires, présidents de collectivité) peuvent saisir Haute-Garonne Ingénierie, par écrit : courrier, mail adressés à l'agence, ou depuis la plateforme d'appuis aux territoires : <https://Collectivites.haute-garonne.fr/>. Les experts répondent aux questions les plus simples de manière réactive ou prennent en charge la demande après un entretien de précision préalable avec le demandeur selon le degré de complexité de la demande. Le cas échéant, les experts peuvent accompagner les collectivités adhérentes dans la définition de leurs demandes.





L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité. Ses 3 000 agents agissent au quotidien pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins, tant dans l'Hexagone que dans les Outre-mer.



90 rue du Férétra
31400 Toulouse



05 32 98 11 81



sd31@ofb.gouv.fr



Site internet :
www.ofb.gouv.fr



DOMAINES D'INTERVENTION

L'OFB intervient dans de nombreux domaines des politiques publiques relatives à l'Eau et à la Biodiversité. Il est notamment chargé de missions de :

- Connaissance des espèces vivantes et de leurs milieux de vie que nous partageons,
- Mobilisation des divers acteurs de la société civile pour une meilleure prise en considération des enjeux de préservation de l'Eau et de la Biodiversité,
- Contrôle et avis techniques pour les services de l'Etat relatifs aux activités anthropiques susceptibles de porter atteinte à l'Eau et à la Biodiversité (mission régalienne de la « Police de l'Eau et de la Nature »).

BÉNÉFICIAIRES



Chargé de missions régaliennes aux côtés des services déconcentrés de l'État, les agents de l'OFB peuvent apporter un appui aux porteurs de projets, notamment les collectivités locales (communes, EPCI,...), des propriétaires privés, des entreprises ou encore des établissements scolaires. Cet appui s'exerce sous la forme de conseils et d'expertises techniques au regard des enjeux identifiés sur les territoires concernés par les porteurs de projets en régie ou avec leurs prestataires de service. Cet appui peut être effectué lors des phases d'élaboration et de suivi des projets. Il se fait nécessairement en complément des premiers diagnostics réalisés par les porteurs de projets en régie ou via des prestations de service confiées à des tiers privés. En aucun cas l'appui de l'OFB ne peut se faire sous forme de maîtrise d'œuvre, ni d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte des porteurs de projets.



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

- Porter à connaissance des portails d'informations relatifs à l'Eau et la Biodiversité et informations sur les espèces et milieux concernés par les projets (hors avis techniques destinés aux services de l'État),
- Mise à disposition de guides méthodologiques et d'outils, notamment de sciences participatives, dans le cadre des projets envisagés,
- Mise en réseau avec des partenaires techniques spécialisés et aide à la recherche de soutiens financiers pour l'élaboration des projets,
- Appui méthodologique pour l'émergence de projets financés par l'OFB tels que les ABC - Atlas de Biodiversité Communal ou les Aires Éducatives.



MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre d'intervention :
ensemble du département.





**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFECTURE DE LA HAUTE- GARONNE
**Sous-PRÉFECTURES D'ARRONDISSEMENTS DE MURET
ET DE SAINT-GAUDENS**



Le Préfet de la Haute-Garonne est le représentant de l'État dans le département. Il a la charge des intérêts nationaux, et dirige les services de l'État dans le département. Il veille au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens, garantit l'exercice des droits et des libertés des citoyens, contrôle la légalité des actes des collectivités locales, met en œuvre et coordonne les politiques du gouvernement à l'échelon local, gère et répartit les dotations et subventions de l'État à l'échelon local. Les sous-préfets sont les représentants de l'État dans l'arrondissement. Ils concourent aux missions portées par le préfet de département sur leur territoire d'intervention.

Préfecture de région et de département



Préfecture de la Haute-Garonne
Place Saint-Etienne 31038
Toulouse CEDEX 9
Accueil du public :
1 Rue Sainte-Anne, 31000 Toulouse



05 34 45 34 45



Demandes DETR/DSIL, FNADT, Fonds Vert :
pref-toulouse-dotations@haute-garonne.gouv.fr

Sous-préfecture de Muret



10, allées Niel
BP 20212

31605 MURET



05.36.25.94.21



Demandes DETR/DSIL, FNADT, Fonds Vert :
pref-muret-dotations@haute-garonne.gouv.fr

Demandes relatives à l'ANCT :
ddt-st@haute-garonne.gouv.fr

Autres demandes :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Outils/Formulaire-de-contact-definis/Sous-prefecture-de-Muret>

Sous-préfecture de Saint-Gaudens



2, rue du Général Leclerc
BP n° 169
31806 SAINT-GAUDENS



05.36.47.89.87



Demandes DETR/DSIL, FNADT, Fonds Vert :
pref-saint-gaudens-dotations@haute-garonne.gouv.fr

Demandes relatives à l'ANCT :

ddt-st@haute-garonne.gouv.fr

Demandes relatives au FCTVA :

pref-saint-gaudens-fctva-pole31@haute-garonne.gouv.fr

Autres demandes :

pref-saint-gaudens-secretariat@haute-garonne.gouv.fr



Site internet :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/index.php/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefectures>

DOMAINES D'INTERVENTION

- **Juridique** : conseil aux élus, suivi de la coopération intercommunale,
- **octroi de subventions** : programmation et suivi de certaines dotations financières de l'État (dotation d'équipement des territoires ruraux / DETR, dotation de soutien à l'investissement local/DSIL, fonds national d'aménagement et de développement du territoire / FNADT, fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée / FCTVA), Fonds vert,
- **accompagnement des projets locaux des collectivités et de projets privés,**
- **cohésion sociale, soutien aux territoires ruraux** : suivi du programme France Services, développement de tiers-lieux, volontariat territorial en administration, etc.,
- **numérique** : développement des conseillers numériques, suivi du programme New Deal, France numérique, etc.

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités locales (et établissements publics rattachés), associations, entreprises, particuliers.

TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

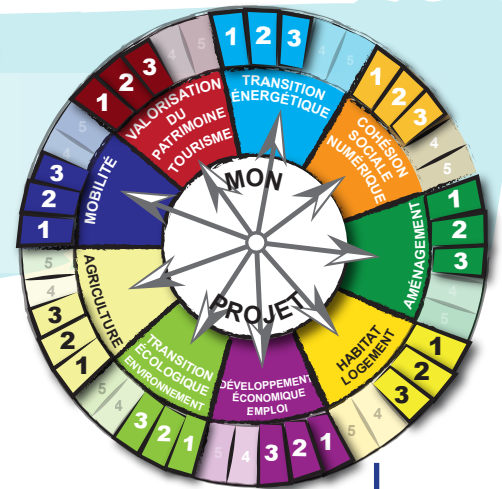
Ingénierie administrative, juridique et financière.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre d'intervention : ensemble du département
Instruction de certaines demandes via la plateforme dématérialisée Démarches Simplifiées (Fonds vert, DETR, DSIL, etc.).

**GUIDE DE
L'INGÉNIERIE PUBLIQUE
EN HAUTE-GARONNE**





La Région Occitanie exerce de nombreuses compétences notamment dans les domaines de l'économie, de l'emploi, de la jeunesse, de l'orientation et de la formation. Elle est également chargée de la planification de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de la transition énergétique et écologique au travers des schémas régionaux.

Hôtel de Région de Toulouse

22, boulevard du Maréchal-Juin
31406 Toulouse Cedex 9

Composez le 3010 pour
contacter la Région Occitanie
/ Pyrénées-Méditerranée
(service et appel gratuits)

Direction de l'Action Territoriale

05 61 33 50 20

Maison de Ma Région à Saint Gaudens

7 Place du Maréchal-Juin
31800 Saint-Gaudens

05 61 33 48 90

maisonregion.saintgaudens@laregion.fr

Site internet :
<https://www.laregion.fr/-La-Région-aux-cotes-des-territoires->



DOMAINES D'INTERVENTION

La Région dispose d'un panel de dispositifs d'accompagnement dans le respect de ses champs de compétence. De manière générale, la région déploie ses outils au travers des 58 Contrats Territoriaux Occitanie conclus avec chacune des métropoles, des communautés d'agglomération/urbaines et 32 territoires de projet ruraux (PETR, PNR, Pays...). En Haute-Garonne, ce sont 7 territoires de projets qui sont couverts par un Contrat Territorial Occitanie avec des équipes d'ingénierie dédiées.

Les contrats couvrent les domaines d'intervention suivants :

- orientation et formation;
- jeunesse;
- mobilité;
- développement économique et emploi;
- agriculture et foresterie;
- transition énergétique et biodiversité;
- développement touristique;
- équipements publics;
- culture;
- sport;

En outre, la Région est autorité de gestion des fonds européens (FEDER, LEADER, ...).

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités territoriales, Syndicats mixtes, Opérateurs privés (entreprises, associations de droit public ou privé), particuliers.



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Ingénierie de conseil et formation, ingénierie financière, mise en réseau avec les opérateurs régionaux (ARAC / Agence Régionale Aménagement Construction, AREC / Agence Régionale Énergie Climat, AD'OCC / Agence de Développement Économique en OCCitanie, ARIS / Agence Régionale Investissement Stratégiques, ...)



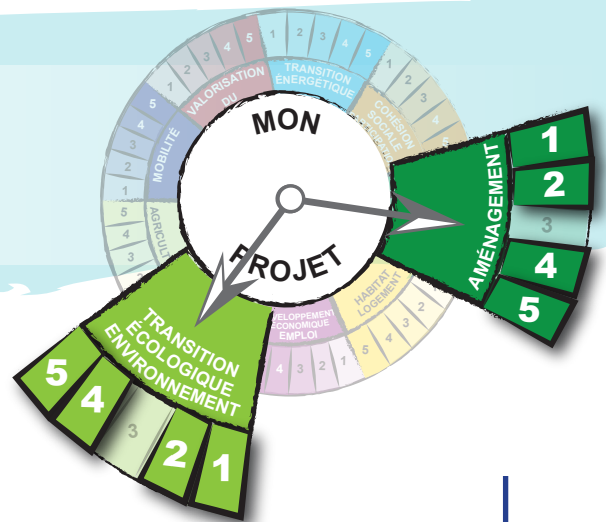
MODALITÉS D'INTERVENTION

Pour répondre aux besoins des territoires, et en réponse aux enjeux du Pacte Vert, l'accompagnement régional privilégie les projets plus vertueux, plus sobres et plus justes, permettant de réussir ensemble à accélérer cette transition écologique et sociale indispensable.

Liste des dispositifs régionaux :

<https://www.laregion.fr/-Toutes-les-aides->





Créé en 2010, Réseau31 est le service public de l'eau en Haute-Garonne.

Il intervient sur toute la Haute-Garonne : 9 EPCI, 5 syndicats et 261 communes réparties sur 4 départements, sur l'ensemble des compétences du cycle de l'eau (eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, eaux pluviales, irrigation, fourniture d'eau brute, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Gémapi). Il est présent sur trois territoires: Nord (Grenade-sur-Garonne et Villemur-sur-Tarn), Centre (Aussonnelle Lèze Ariège, Hers Lauragais et Montagne Noire) et Sud (Comminges-Pyrénées et Val-de-Garonne).

Siège de Réseau31

3 rue André Villet
ZI Montaudran
31400 Toulouse

05 61 17 30 30

@ contact@reseau31.fr

Site internet :
<http://www.reseau31.fr/>

Site de la plateforme d'appuis
aux territoires :
<https://collectivites.haute-garonne.fr/>



DOMAINES D'INTERVENTION

Réseau31 intervient dans les domaines suivants :

- gestion de l'eau potable: captage, traitement et distribution de l'eau potable;
- assainissement des eaux usées : collecte, traitement et réutilisation des eaux usées;
- gestion des réseaux : maintenance et développement des infrastructures de distribution et de collecte;
- qualité de l'eau : surveillance et contrôle de la qualité de l'eau distribuée et traitée;
- sensibilisation et éducation : programmes de sensibilisation à l'usage responsable de l'eau;
- autres domaines : hydroélectricité, GEMAPI, préservation de la ressource.

BÉNÉFICIAIRES

Communes, EPCI.



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Réseau31 propose plusieurs types d'ingénierie dans ses domaines d'intervention :

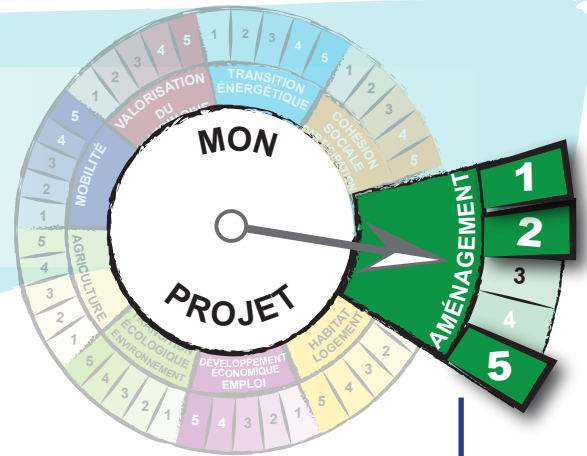
- élaboration et mise en œuvre de projets dans tous les domaines d'intervention de Réseau31 (eau potable et eaux usées : ouvrages et réseaux, irrigation, hydroélectricité,...)
- études et diagnostics : analyses des réseaux d'eau potable et d'assainissement;
- conseil et expertise technique : assistance pour l'amélioration des infrastructures;
- maintenance et supervision : entretien régulier et supervision des réseaux;
- conduite de schéma directeurs d'assainissement eaux usées, pluviales et d'eau potable;
- formation et accompagnement : conseils et formations pour les acteurs locaux.



MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre d'intervention: Nord (Grenade-sur-Garonne et Villemur-sur-Tarn), Centre (Aussonnelle Lèze Ariège, Hers Lauragais et Montagne Noire) et Sud (Comminges-Pyrénées et Val-de-Garonne) du département.
Intervention pour les seules communes adhérentes.
Saisine via Réseau31 (téléphone, e-mail) ou via la plateforme d'appuis aux territoires :
<https://collectivites.haute-garonne.fr/>





Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne (SDIS 31) est un établissement public administratif départemental. Créé pour répondre aux exigences de sécurité et de protection civile, le SDIS 31 est sous la double tutelle du préfet de département et du président du conseil départemental de la Haute-Garonne. Lorsqu'une collectivité locale planifie un projet, le SDIS 31 offre une gamme de services pour garantir la sécurité et la conformité aux réglementations en vigueur.

49, chemin de l'Armurié
C.S. 80123
31772 COLOMIERS CEDEX

Services Prévision des groupements territoriaux :

EST :

05 61 14 95 50

OUEST :

05 62 74 86 00

SUD :

05 61 94 83 00

Service Prévention :
Permanence téléphonique tous les après-midi.

05.61.06.37.60

Site internet :
<https://www.sdis31.fr/>

Site de la plateforme d'appui aux territoires :
<https://collectivites.haute-garonne.fr/>



DOMAINES D'INTERVENTION

Le SDIS 31 accompagne et conseille les collectivités afin d'intégrer des mesures de prévention et de sécurité dès les phases initiales de leur projet. Sur le volet **Prévision**, le SDIS accompagne les collectivités dans la réalisation d'un arrêté ou d'un schéma communal de défense extérieure de lutte contre l'incendie, dans le cadre de l'application des dispositions du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Sur le volet **Prévention** (sécurisation des établissements recevant du public) le SDIS :

- conseille les communes et services sur les procédures administratives;
- aide à définir les consultations obligatoires et le classement des établissements recevant du public; notamment ceux de 5ème catégorie;
- assiste dans la gestion du contrôle des établissements recevant du public.

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités locales (élus et techniciens).



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

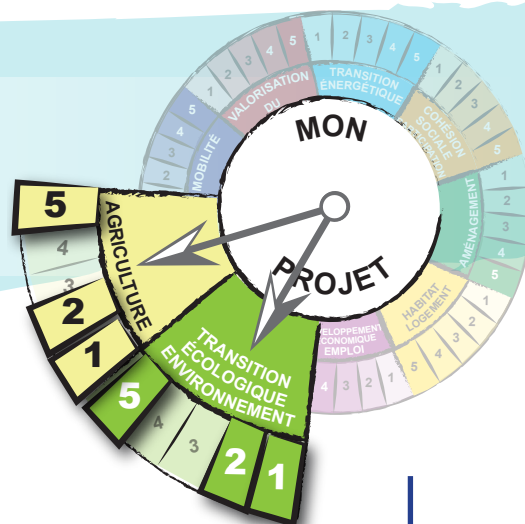
Ingénierie technique (diagnostic, avis etc.)
Sensibilisation et formation des élus et techniciens
Suivi et contrôle.



MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre d'intervention : ensemble de département.
Accompagnement gratuit.
Saisine via le SDIS (téléphone, e-mail) ou via la plateforme d'appui aux territoires :
<https://collectivites.haute-garonne.fr/>





La Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) Occitanie est une société anonyme, sans but lucratif, avec des missions d'intérêt général, placée sous la tutelle des ministères de l'agriculture et des finances. Elle permet à tout porteur de projet viable de s'installer en milieu rural.

La Safer Occitanie a pour objectif de contribuer à un aménagement durable de l'espace rural à travers quatre missions : dynamiser l'agriculture et la forêt (installation de jeunes agriculteurs, transmission d'exploitations agricoles, restructuration/agrandissement d'exploitation), accompagner le développement local et durable (politique publique), participer à la protection de l'environnement (préservation des paysages, protection des ressources naturelles, lutte contre les risques naturels), et assurer la transparence du marché foncier rural (suivi des transactions foncières, indicateurs de dynamiques foncières).

Service Départemental Haute-Garonne

10 chemin de la lacade -
Auzeville
BP 22125
31321 CASTANET TOLOSAN

05 61 75 45 45

Site internet :
<https://www.safer-occitanie.com/fr/>

Réseaux sociaux : @SaferOccitanie



DOMAINES D'INTERVENTION

Opérateur foncier, la Safer intervient sur l'ensemble du marché foncier rural. Elle intervient sur les biens agricoles et forestiers. Elle acquiert des biens à l'amiable ou en utilisant le droit de préemption et attribue les biens acquis à des candidats, privés ou publics, après appel à candidature (protection de l'agriculture et de l'environnement, restructuration d'exploitations agricoles). Ces attributions sont réalisées en concertation avec les responsables agricoles et les élus locaux, sous le contrôle de l'État.

En matière d'ingénierie foncière :

- Études foncières et agricoles,
- Études de faisabilités foncières ciblées sur des zones de projet,
- Surveillance des transactions foncières via Vigifoncier,
- Repérage des biens vacants et sans maître, des Biens Non Délimités (BND) et des biens de sections,
- Identification des friches agricoles via Izifriche@.

En matière d'intervention foncière opérationnelle :

- Constitution de réserves foncières,
- Négociation foncière en zone ciblée pour la préservation de la ressource en eau ou autre projet d'intérêt collectif,
- Recherche de foncier pour le relogement d'exploitants et/ou pour la mise en œuvre de compensations environnementales,
- Gestion temporaire des biens en propriété des collectivités,
- Accompagnement dans la conduite de projets de développement agro-touristique,
- Conduite de projets d'aménagement agricoles et pastoraux,
- Appui technique pour une gestion optimisée de la ressource en eau (Adduction Eau Potable, et eau à finalité agricole).

BÉNÉFICIAIRES

Département, EPCI, communes, particuliers, exploitants agricoles, propriétaires fonciers.



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Ingénierie technique.



MODALITÉS D'INTERVENTION

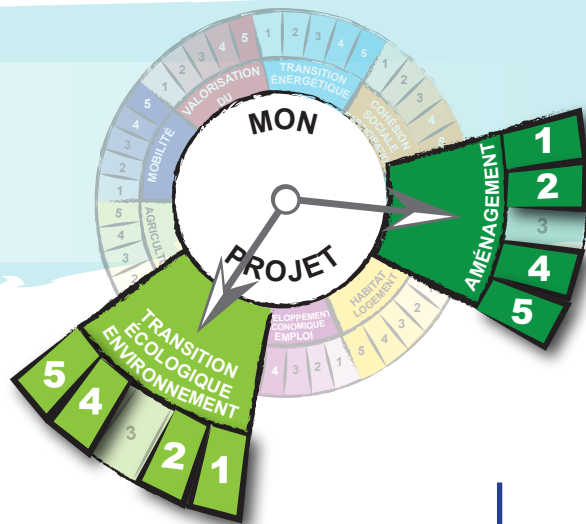
Périmètre : tout le département.
Modalités financières : sur devis.





**SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DE LA
HAUTE GARONNE**

**SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE
DE LA HAUTE-GARONNE**



Le Syndicat
Départemental
d'Énergie de la
Haute-Garonne
(SDEHG),

établissement public local composé de 585 communes membres et de Toulouse Métropole, assure une mission de service public local de proximité. Il est le bras armé des communes pour accélérer la transition énergétique au travers de programmes ambitieux en faveur de la rénovation de l'éclairage public et du développement des énergies renouvelables permettant de maîtriser la consommation d'énergie et réduire les dépenses de fonctionnement des communes. En tant qu'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité, il réalise également des travaux de renforcement et d'enfouissement du réseau et le raccordement des usagers. Il gère aussi un réseau de 106 bornes de recharge pour véhicules électriques.



9 rue des 3 banquets
31080 Toulouse cedex 6



05.34.31.15.00



contact@sdehg.fr



Site internet :
www.sdehg.fr



Site de la plateforme d'appuis
aux territoires :
<https://collectivites.haute-garonne.fr/>



DOMAINES D'INTERVENTION

Le SDEHG permet aux communes de bénéficier d'un accompagnement en matière d'énergie et de transition énergétique notamment via :

- la rénovation et la maintenance de l'éclairage public;
- le développement des énergies renouvelables et de l'autoconsommation;
- la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité (raccordements, renforcement, effacement)

BÉNÉFICIAIRES

Communes, usagers.



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Ingénierie technique et financière.

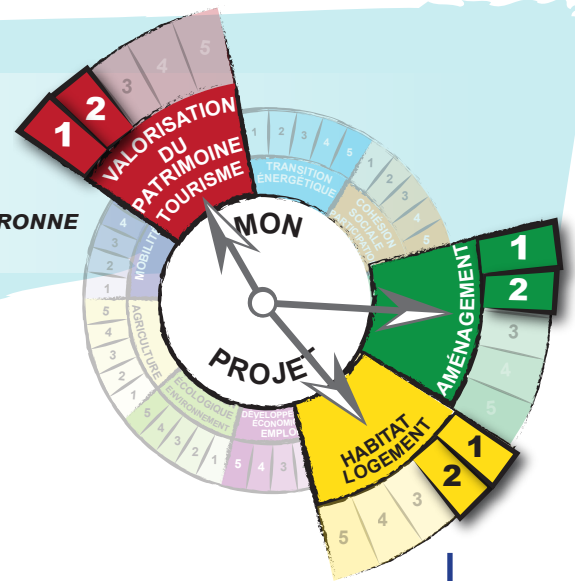


MODALITÉS D'INTERVENTION

Périmètre d'intervention : ensemble du département.
Sous condition d'adhésion au SDEHG.
Prise en charge financière précisée dans le règlement d'intervention.
Saisine du SDEHG par e-mail ou courrier.


**GUIDE DE
L'INGÉNIERIE PUBLIQUE
EN HAUTE-GARONNE**






L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Haute-Garonne est une unité territoriale de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Occitanie. Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'ingénieurs, de techniciens et de personnel administratif. En son sein, les architectes des bâtiments de France (ABF) interviennent auprès des collectivités locales et des acteurs privés en matière de patrimoine, d'environnement, d'architecture et d'urbanisme (protection des monuments historiques et de leurs abords, des sites classés et inscrits, des sites patrimoniaux remarquables, publicité, renouvellement urbain, etc.).

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Garonne

 32, rue de la Dalbade
 31 000 Toulouse

 05 61 13 69 69

 udap.haute-garonne@culture.gouv.fr



DOMAINES D'INTERVENTION

Les architectes des bâtiments de France interviennent à plusieurs titres :

- conseil aux collectivités pour permettre une architecture et une urbanisation de qualité : avis émis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable de travaux) ayant pour effet de modifier les espaces protégés, bâtis ou naturels;
- conservation des monuments historiques appartenant à l'État (entretien de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse et du site archéologique de Saint Bertrand de Comminges en Haute-Garonne) et protection des monuments historiques et de leurs abords;
- sensibilisation des collectivités aux enjeux d'architecture dans les documents de planification : participation à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des plans locaux d'urbanisme (PLU);
- avis rendu sur l'implantation des infrastructures (routes, autoroutes, voies ferrées, réseaux électriques, etc.) impactant le paysage;
- délivrance gratuite de conseils aux particuliers préalablement à des travaux.

BÉNÉFICIAIRES

Communes, EPCI, SCOT, services de l'État, porteurs de projet privés.



TYPE D'INGÉNIERIE PROPOSÉ

Ingénierie technique (avis réglementaires, conseil, sensibilisation), contrôle.



MODALITÉS D'INTERVENTION

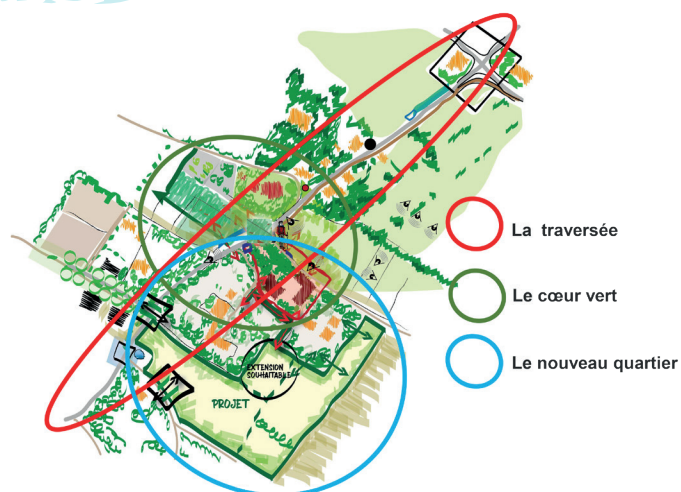
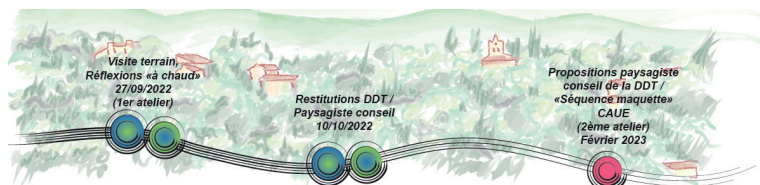
Périmètre d'intervention : ensemble du département.
 Accompagnement gratuit.





QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS ...

SAINT-MARCEL PAULEL, «Village d'Avenir» : accompagnement de la commune pour une étude urbaine pré-opérationnelle en vue du développement et de la requalification du cœur de bourg, en collaboration avec la DDT31, le CAUE 31 et l'EPFO.



L'ISLE EN DODON, «Petite Ville de Demain», parmi ses projets, un portant sur l'habitat inclusif.

Étude d'opportunité réalisée et qui confirme la pertinence de ce projet pour le territoire :

Étude de faisabilité bâtementaire et financière : en cours,

Partenaires : ANCT, EPFO (préemptions et acquisitions foncières des îlots)



MIREMONT ET VALENTINE, «Villages d'Avenir», Élaboration d'une méthodologie d'intervention pour la lutte contre la vacance et l'habitat dégradé, en partenariat avec la DDT31, le Conseil Départemental, l'EPFO, l'ADIL31 et la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, le PETR Comminges Pyrénées.



MAZÈRES-SUR-SALAT, «Village d'Avenir», Projet de Requalification de l'Ancienne Usine Riz-la-Croix à Mazères-sur-Salat en partenariat avec la DDT 31, la Région Occitanie, le CAUE 31, HGI, Communauté de communes Cagire Garonne Salat, PETR Comminges Pyrénées.



Existant



© atelier de l'Ourcq



NOTES

A series of horizontal dashed lines provided for taking notes, spanning the width of the page below the 'NOTES' header.

GUIDE DE
L'INGÉNIERIE PUBLIQUE
EN HAUTE-GARONNE



NOTES

A series of horizontal dashed lines intended for taking notes.

GUIDE DE
L'INGÉNIERIE PUBLIQUE
EN HAUTE-GARONNE




**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ensemble,
agir pour
l'avenir



**an
ct**

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne
Cité administrative
2 Bd, Armand Duportal - BP 70001
31074 Toulouse Cedex 9
Tél: 33 (0)5.81.97.71.00

Directrice de la publication et de rédaction : Laurence Pujo,
Directrice départementale des territoires de la Haute-Garonne
Rédaction : DDT 31 / Service Territorial - Carine Monfort, Léa Ménardi,
Amélie Cazette
Illustrations, conception graphique : DDT 31 / Service Territorial -
Fabienne Mas

